

EXERCICE 2014

PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
des 14 et 15 février 2015



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 14 ET 15 FÉVRIER 2015

EXERCICE 2014

Procès-verbal de l'assemblée générale
et extraits des documents remis aux délégués



SOMMAIRE

Samedi 14 février

- [7](#) Allocution du président
- [12](#) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale des 15 et 16 février 2014
- [13](#) Rapport moral du secrétaire général
- [20](#) Élection complémentaire de deux membres au comité de direction de la FFT

[22](#) Compte de résultat et bilan 2014

- [22](#) Rapport du trésorier général sur le bilan et les comptes au 30 septembre 2014
- [26](#) Rapport de la commission des finances
- [26](#) Rapport du commissaire aux comptes
- [26](#) Vote sur le compte de résultat et le bilan – Quitus

[27](#) Budget 2015

- [27](#) Rapport du trésorier général sur le projet de budget 2015
- [32](#) Avis de la commission des finances
- [32](#) Vote du budget 2015I

[33](#) Redevances fédérales 2016

[34](#) Vote des nouveaux statuts et règlements administratifs de la FFT

[40](#) Rapports du médecin coordonnateur national

[43](#) Questions diverses

- [43](#) Journée Roland-Garros dans mon club du 30 mai 2015

[45](#) Résolution sur les dispositions transitoires

Dimanche 15 février

- [46](#) Interventions
- [46](#) Conclusion du président

Annexes

- [47](#) Extraits des documents remis aux délégués de l'assemblée générale

Allocation du président

MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

Bonjour et bienvenue à cette assemblée générale. C'est toujours une fête de vous retrouver à cette occasion, mais cette année, vous le savez, celle-ci est un peu gâchée avec la disparition de notre très regretté et ami Dominique Allibert et le terrible deuil touchant la famille de notre ami Lionel Ollinger, qui vient de perdre son fils, malade depuis très longtemps.

Dans ce contexte, il est difficile de se réjouir aujourd'hui. Je vous propose qu'ensemble, nous dédions une minute de silence à leur mémoire.

(...)

Je vous remercie.

Comme d'habitude, ce matin, je vais évoquer la vie de notre fédération, émaillée de bonnes nouvelles et de moins bonnes, malheureusement.

Souvenez-vous, il y a quelques années, lors d'une précédente assemblée générale, je vous avais dit que je voyais d'assez gros nuages noirs s'amonceler au-dessus de nos têtes. Malheureusement, nous ne sommes pas déçus. Il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes confrontés à pas mal de difficultés.

Je vais quand même commencer par l'actualité la plus récente qui, elle, est extrêmement réjouissante avec, bien sûr, la victoire le week-end dernier de notre équipe de France de Fed Cup, qui a réalisé un véritable exploit en revenant du diable Vauvert pour renverser cette équipe d'Italie dont on sait combien elle est

solide. Nos joueuses, autour de leur capitaine Amélie Mauresmo, nous ont époustoufflés avec ce formidable dimanche, notamment Kristina et Caroline, pour ce qui aura été un deuxième exploit consécutif, après celui de Saint-Louis. Rappelez-vous, l'été dernier, nos joueuses avaient brillamment gagné leur place dans le Groupe mondial en battant les Américaines, pourtant elles aussi plus fortes sur le papier. Qui plus est chez elles, aux États-Unis.

C'est vrai, notre équipe de France de Fed Cup nous donne beaucoup de satisfactions. Notre tennis féminin n'est pas encore revenu au niveau où on aimerait le voir, mais dans ce climat globalement un peu morose, ça nous fait plaisir de le voir capable d'exploits de ce genre.

Et puis, le travail de fond paye. Alizé Cornet est remontée à la 20^e place mondiale, Caroline Garcia pointe le bout de son nez à la 30^e place et derrière, ça pousse. Nous avons des jeunes qui jouent bien, notamment Océane Dodin, qui a fait des progrès spectaculaires dans la deuxième moitié de l'année 2014 et qui, très récemment, a passé un tour à l'Open d'Australie avec une qualité de frappe absolument exceptionnelle. C'est une joueuse qui semble promise à un formidable avenir. Évidemment, elle frappe déjà à la porte de l'équipe de France et nous attendons avec beaucoup d'impatience la concrétisation des espoirs que nous pouvons raisonnablement placer en elle.

Nous voilà donc en demi-finales de Fed Cup. Bien sûr, on se prend à rêver à une possible finale. Ce serait formidable. Et d'ailleurs, si on devait jouer contre les Russes – qui recevront les Allemandes et qui pourraient bien l'emporter –, cela se passerait sur notre territoire. Pourquoi alors ne pas rêver d'une nouvelle finale en France, en Fed Cup cette fois, un an après celle de Coupe Davis à Lille ?

Revenons un instant sur cette finale. Il s'est dit beaucoup de choses. À mon avis, on en a beaucoup trop parlé. Certes, tout n'a pas été parfait au sein de notre équipe. Évidemment, quand on perd on peut toujours mieux faire, et on a pu noter ici et là quelques réglages qui seront nécessaires pour les saisons à venir. Pour autant, les Suisses étaient intouchables. Dans le sport en général et le nôtre en particulier, il y a des moments où il faut savoir « bien jouer », tout simplement lorsque l'adversaire est plus fort. Là, pour le coup, c'était le cas.

Depuis de longues années, nous avons un tennis masculin de grande qualité avec, notamment, une très forte densité au niveau international. En effet, à l'heure où je vous parle, sept joueurs français figurent parmi les cinquante meilleurs mondiaux. Toutefois, même si nous avons une équipe de France de Coupe Davis performante, aujourd'hui nous n'avons pas un seul joueur dans le Top 5, voire dans le Top 10.

Les tout meilleurs joueurs du monde sont plus forts que les nôtres. Cela explique pour la majeure partie ce qui a trop été présenté comme une contre-performance. Disons simplement que notre équipe de France de Coupe Davis n'a pas réalisé l'exploit dont on rêvait ; pour autant, il ne faut pas l'en blâmer. Par contre, en matière d'organisation, ce fut une réelle performance, avec ce qui, aux dires mêmes du président de la Fédération internationale, Francesco Ricci Bitti, a sans doute été la plus belle finale de l'histoire du tennis. Ce stade Pierre-Mauroy en configuration tennis s'est avéré tout simplement exceptionnel. Comme vous le savez, il nous a permis d'établir de nouveaux records, puisque nous avons battu à la fois le record d'affluence pour une rencontre de tennis – avec plus de 27 000 spectateurs – mais aussi pour un week-end de Coupe Davis – avec plus de 82 000 spectateurs sur les trois jours.

Outre la qualité de notre organisation, l'ambiance dans ce stade était également exceptionnelle. Une fois de plus, notre fédération aura marqué des points, elle aura interpellé le monde du tennis grâce à ce qui, aujourd'hui, est vraiment reconnu dans le monde entier comme une qualité d'organisation irréprochable.

J'ai commencé par ce qui allait le mieux – c'est l'actualité qui veut cela – avec cette Fed Cup le week-end dernier, mais nombre de dossiers sont plus délicats.

Je resterai sur le tennis international, qui, aujourd'hui, est très compliqué. La Coupe Davis et la Fed Cup sont des épreuves affaiblies, assez largement critiquées dans le monde du tennis professionnel, malheureusement parfois même par des pays qui pourtant, comme nous, y sont historiquement très attachés. La France, je crois, reste le dernier gros bastion à soutenir la Coupe Davis et la Fed Cup dans leur forme actuelle. Incontestablement, dans les années qui viennent, ces épreuves-là auront besoin d'un bon lifting si elles veulent retrouver le succès qu'elles méritent d'avoir, parce que ce sont de formidables épreuves.

D'une manière générale, les ambitions de plus en plus affichées par les joueurs et les joueuses au sein de l'ATP comme de la WTA, la concurrence mondiale exacerbée avec les très forts appétits affichés par de nouveaux territoires et de nouveaux entrants dans le monde du tennis professionnel, auxquelles s'ajoutent les difficultés que nous avons sur notre sol avec des collectivités territoriales de plus en plus en quête d'économies et qui ont de plus en plus de difficultés à soutenir le tennis professionnel, conduisent à une situation qui n'est pas facile pour nos événements internationaux.

Vous le savez, malgré tous les efforts que nous avons pu faire, nous avons perdu notre tournoi féminin majeur – après Roland-Garros, bien sûr –, à savoir l'Open de Coubertin. Malheureusement, suite au retrait de son partenaire titre, la société qui l'organise a dû déplacer le tournoi et le sortir du territoire national. Il a lieu en ce moment même à Anvers, en Belgique.

La bonne nouvelle, c'est que GDF Suez ne s'est pas pour autant désengagé du tennis féminin. Au contraire, notre partenaire

majeur du tennis féminin depuis de très longues années nous a montré sa volonté de rester à nos côtés, et même de monter en puissance en tant que partenaire majeur de Roland-Garros.

Du côté masculin, ce n'est pas simple non plus. On sait que le tournoi de Metz souffre de tensions politiques entre la mairie et le Conseil général, tensions qui ont conduit la mairie à se désengager. Évidemment, ce n'est qu'un obstacle de plus pour les organisateurs. Malheureusement, le tournoi dont nous sommes propriétaires, le BNP Paribas Masters, disputé chaque année à Bercy, est lui aussi dans une situation un peu inconfortable, avec un climat tendu avec l'ATP, et ce malgré la perspective d'une nouvelle salle qui devrait être magnifique et qui sera livrée dès octobre prochain, pour la prochaine édition du tournoi.

En effet, figurez-vous qu'après plus de 25 ans que nous organisons ce tournoi au Palais omnisports de Paris-Bercy, l'ATP vient de nous sanctionner pour cause d'insuffisance avec nos infrastructures. Depuis plus de 25 ans, nous avons bien conscience que si le court central est absolument magnifique, à l'inverse, les deux autres courts sont d'une qualité très insuffisante, très inférieure à celle du central. C'est vrai, quand on joue sur le court n° 1 ou sur le court n° 2, nous ne sommes pas à la hauteur d'un Masters 1000. Mais voilà, ce sont des limites avec lesquelles l'ATP vit, comme nous, depuis plus de 25 ans. Et pourtant, soudain, c'est maintenant perçu et présenté par l'ATP comme quelque chose d'inacceptable, qui doit impérativement être rectifié pour les années qui viennent. Tout cela n'est pas de très bon augure et traduit une ambiance pour le moins peu favorable au sein de l'ATP.

Ce contexte international difficile m'amène à souligner à quel point nous devons encore et toujours redoubler d'efforts pour préserver les Internationaux de France, ce formidable tournoi de Roland-Garros qui, lui aussi, s'inscrit dans ce contexte international tendu, avec des appétits affirmés par les uns et par les autres.

« Un tournoi marqué par une victoire française, celle de Julien Benneteau et d'Édouard Roger-Vasselin dans le Double Messieurs »

Dans ce contexte-là, il faut que nous soyons bons, que nous soyons toujours meilleurs.

C'est, bien sûr, l'esprit du nouveau modèle fédéral sur lequel je reviendrai dans un instant. C'est aussi le besoin impérieux de moderniser notre stade pour le ramener parmi les plus belles enceintes de tennis dans le monde, si ce n'est – nous l'espérons en tout cas – la plus belle.

Par ailleurs, cette année, le tournoi s'est encore une fois bien passé, notamment avec une qualité de service qui s'améliore année après année et qui est soulignée par tous nos visiteurs, qu'ils soient joueurs, dirigeants, partenaires ou grand public.

Un tournoi qui, ne l'oublions pas, a aussi été marqué par une victoire française, celle de Julien Benneteau et d'Édouard Roger-Vasselin dans le Double Messieurs.

Mais un tournoi qui, pour la première fois, n'a pas été diffusé intégralement en clair sur les chaînes de télévision. Une situation malheureusement due à l'évolution du paysage audiovisuel français, avec des chaînes à péage qui ont de plus en plus d'appétits pendant qu'à l'inverse, les chaînes gratuites ont de moins en moins de moyens.

Vous le savez, cette année, nous avons limité la casse en réussissant à maintenir une crois-

sance de nos droits de télévision – car bien sûr nous en avons besoin – sans pour autant dégrader de manière importante la diffusion en clair puisque, tous les jours à partir de 15 heures, le tournoi a bel et bien été diffusé sur les chaînes de France Télévisions. Il est évident que la case de 11 heures à 15 heures n'a pas attiré autant de téléspectateurs que les années précédentes. Toutefois, même s'il nous a valu quelques critiques, ce compromis nous semble avoir été globalement une réussite avec, encore une fois, un bon équilibre entre la diffusion et les nécessaires ressources pour le tournoi.

J'évoquais la modernisation du stade Roland-Garros. Nous y reviendrons demain avec une présentation spécifique. Je dirai simplement que nous sommes dans la dernière ligne droite avant le lancement des travaux. Le rapport d'enquête publique

est excellent. C'était absolument essentiel dans un contexte où, on le sait, tout n'est pas simple. Nous avons maintenant une ministre de l'Écologie qui doit donner son autorisation à notre projet, une ministre dont on sait très bien qu'elle ne nous est pas favorable. Mais voilà, les plus hautes autorités de l'État sont à nos côtés, savent l'importance de notre projet et nous soutiennent.

Il faut encore et toujours se battre. Demain, d'ailleurs, nous vous proposerons l'adoption d'une motion pour, une fois de plus, exprimer les attentes et l'attachement de l'ensemble du tennis français à cette modernisation du stade Roland-Garros. Elle est absolument indispensable pour nous permettre de maintenir le tournoi tout en haut de l'événementiel tennis dans le monde.

Le CNE, lui, est pratiquement terminé. En tout cas, il est entré dans la phase finale de ses travaux de réalisation. Vous le savez, dès après le tournoi de Roland-Garros de cette année, nous allons pouvoir livrer le nouveau CNE. Nous l'inaugurerons vraisemblablement à l'automne prochain, une fois que toutes les installations définitives auront été bouclées. Mais déjà, le transfert de nos activités pourra s'effectuer dans le courant de l'été.

C'est une très bonne chose et c'est un magnifique outil pour notre direction technique nationale. Un outil moderne, performant et qui, dans le même temps, permettra aussi de commencer la démolition de l'actuel CNE, ce qui lancera les grands travaux dans le stade.

Avec le CNE, j'évoque le tennis national qui, lui aussi, est en ce moment bien préoccupant. En effet, comment ne pas s'émouvoir de la perte prévisionnelle de plus de 30 000 licences ? Nous risquons même de ne pas être loin des 35 000. Après déjà deux années de baisse de nos effectifs licenciés, cette troisième année pourrait être encore plus sensible. Évidemment, cela ne peut pas nous laisser indifférents et cela pose question.

Face à cette situation – nous l'évoquerons demain également dans une de nos présentations –, ces derniers temps nous avons mené une réflexion pour étoffer la palette d'outils à notre disposition en vue d'infléchir cette tendance et de relancer la pratique du tennis dans nos clubs, de rendre à nouveau le tennis plus attractif dans nos clubs.

Bien sûr, le contexte économique n'aide pas. Ici et là, des gens nous disent que, pour des raisons économiques, ils arrêtent le tennis ou n'y réinscrivent pas leurs enfants, ou alors ils les réinscrivent mais pas eux, les parents. Nous savons aussi que la réforme des rythmes scolaires a eu un impact non négligeable sur nos écoles de tennis.

Mais ne nous cachons pas derrière notre petit doigt. Il faut aussi avouer qu'aujourd'hui, notre offre tennis est sans doute moins performante, moins attirante qu'elle a pu l'être il y a quelques années. Nous sommes dans un univers de plus en plus concurrentiel. Il faut vraiment que nous retrouvions un deuxième souffle dans nos clubs.

Cette palette d'outils, quelle est-elle ?

C'est toute une réflexion marketing qui consiste à se demander et à analyser finement ce que les gens sont en droit d'attendre dans nos clubs, et à voir dans quelle mesure nos clubs peuvent ajuster leur offre à l'attente de leurs membres, disons même de « leurs clients » puisque nous sommes dans cette démarche-là.



N'oublions pas évidemment la compétition, avec la réforme des moins de 12 ans qui vise non seulement à jeter les bases d'une ambition sportive encore plus forte, mais aussi à relancer la compétition, à redonner le goût de celle-ci à des enfants qui, on le sait, très souvent ne jouent pas beaucoup en compétition à cet âge-là.

Cette réforme fait l'objet de beaucoup de commentaires. On ne peut pas dire qu'elle suscite une pleine adhésion, qu'il n'y ait aucune réserve. Mais, comme toutes les réformes, cela prend du temps, elle doit être installée, elle doit être adoptée par l'ensemble des acteurs de notre sport. D'ailleurs, je pense que nous tous, dans cette salle, devons en être les promoteurs. Elle nécessitera sans doute des ajustements dans les semaines et les mois à venir, mais je pense que c'est une bonne réforme.

D'une manière générale, nous savons fort bien que la compétition est un des piliers de la réussite de notre sport dans nos clubs. Clairement, c'est parmi les compétiteurs que nous connaissons le meilleur taux de fidélisation de nos licenciés. Sans doute devons-nous aussi mener une réflexion sur de possibles évolutions de la compétition, plus dans une logique de diversification de l'offre dans nos clubs que dans une logique de substitution.

Telle qu'elle est, la compétition attire énormément de pratiquants. Surtout, ne les décevons pas. Continuons à leur donner ce qu'ils aiment, mais peut-être que d'autres types de compétition seraient de nature à attirer de nouveaux compétiteurs, de nouveaux « clients ». On sait que, dans un club, nous avons de grandes chances de fidéliser un joueur de tennis pris par le virus de la compétition, et même pour longtemps. C'est donc aussi une réflexion sur de possibles évolutions de notre compétition qu'il faudra mettre en œuvre dans les mois qui viennent.

Nous réfléchissons également à la manière d'élargir nos effectifs à travers l'évolution de nos statuts, ce qui permettrait de compter dans nos rangs des licenciés qui ne seraient pas forcément dans des structures affiliées telles que nous les connaissons de manière historique dans cette maison. Cela fait aussi partie, vous le savez, des évolutions de nos statuts qui seront proposées à votre adoption dans le courant de cet après-midi.

Le sport santé est également un axe sur lequel nous devons

travailler. Bien sûr, c'est valable pour tous les sports, mais dans le notre, nous avons une belle carte à jouer à faire la promotion de la santé par le sport, ce que certains appellent « le sport sur ordonnance ». Je pense que cela fait aussi partie des axes sur lesquels nous devons travailler pour redonner un deuxième souffle à nos clubs. Sans doute y a-t-il des projets à identifier, à mettre au point dans cette logique-là.

Dans les mois qui viennent, nous devrons aussi ouvrir une vraie réflexion sur l'enseignement dans nos clubs, dont on peut penser qu'il n'est pas sans effets sur la pratique et sur la fidélisation de nos membres. Je pense que l'on a un vrai chantier qu'il convient aussi d'ouvrir afin d'aider nos clubs à être plus proches de leurs membres et à davantage leur donner satisfaction.

Bien sûr, je ne peux évoquer le tennis fédéral sans parler de ce souffle nouveau que nous apporte notre DTN, Arnaud Di Pasquale. Comme il le dit lui-même, si demain nous avons un Djokovic, un Nadal, un Federer français, une Sharapova ou une Serena Williams française, la promotion de notre sport et son attrait sur les jeunes seront beaucoup plus grands et largement facilités. Nous avons des jeunes qui jouent bien. Chez les filles, j'évoquais Océane Dodin, mais chez les garçons, rappelons que nous avons un champion d'Europe 18 ans et un champion d'Europe 16 ans : Quentin Halys et Corentin Moutet. Ils ont un gros potentiel et je crois qu'un jour, nous aussi, nous aurons le grand champion que nous appelons tous de nos vœux. Encore une fois, cela facilitera beaucoup la tâche de nos clubs.

Cette relance du tennis fédéral dans les années à venir, nous allons devoir la réussir avec pourtant des moyens quelque peu revus à la baisse, puisque c'est tout l'esprit du nouveau modèle fédéral que de donner davantage de moyens à Roland-Garros pour préserver sa compétitivité. C'est essentiel, sachant que nous vivons des ressources dégagées par Roland Garros.

Ce nouveau modèle fédéral va donc nécessiter des efforts de notre part. Nous allons un peu « entrer dans le dur », car c'est une chose de se mettre d'accord sur des principes, mais c'en est une autre de trouver concrètement des axes d'économie. Nous l'avons déjà fait – et j'en suis ravi – dans l'élaboration du budget 2015. Dominique Malcotti le rappellera dans un

instant, dans ce budget 2015, nous avons déjà effectué une part du chemin. Mais il faudra aller plus loin. Il faudra trouver encore des pistes d'économies à des niveaux relativement importants, tout cela encore une fois pour permettre de préserver la compétitivité de Roland-Garros.

J'en arrive au terme de mon propos. Je suis désolé si, aujourd'hui, j'évoque sans doute plus de difficultés que de motifs de satisfaction. C'est vrai, nous sommes sans doute à la croisée des chemins, avec un environnement national et mondial sombre et préoccupant. Inutile de vous faire un dessin, il suffit d'ouvrir un journal ou de regarder la télévision pour voir à quel point nous vivons dans un environnement effectivement préoccupant.

Dans nos secteurs d'activité, nous avons des difficultés. Avec nos effectifs licenciés, avec une certaine forme d'impatience de titre majeur. Et sur le plan international, avec les appétits des joueurs.

Tout cela n'est pas simple, mais dans cette maison, nous avons des atouts majeurs, et c'est là-dessus que je veux finir.

Nous avons Roland-Garros, un tournoi exceptionnel.

Nous sommes le deuxième sport national, avec encore plus d'un million de licenciés.

Nous avons un maillage territorial puissant, dont vous tous, réunis dans cette salle, êtes les acteurs.

Nous connaissons une très bonne santé financière.

Nous avons aussi des moyens humains performants.

Alors, face à toutes les difficultés que j'ai évoquées, il ne faut surtout pas se lamenter. Il y a tellement de fédérations ou de

sports qui sont bien plus en difficulté que nous. Il convient surtout d'adopter une attitude très positive, de préparer une forme de rebond. Cela suppose de notre part d'être inventif, créatif, de sortir d'un certain nombre de schémas de pensée – le nouveau modèle fédéral en est un excellent exemple – pour construire à la fois le tournoi de Roland-Garros de demain et la fédération de demain.

Pour ce qui est du tournoi de Roland-Garros, avec les équipes du siège, nous y travaillons déjà, autour d'axes de réflexion très novateurs. Pour donner un deuxième souffle à notre tournoi et, peut-être, nous permettre d'identifier de nouveaux leviers de croissance pour son avenir.

Notre fédération doit aussi évoluer, nous l'évoquerons tout à l'heure avec la réforme de notre gouvernance à travers de nouveaux statuts. Aujourd'hui, je suis convaincu que notre fédération a les moyens de surmonter ces difficultés. À nous de nous retrousser les manches, bien évidemment dans la plus grande solidarité – je le redis encore une fois –, car c'est tous ensemble que nous allons pouvoir relever ces défis. Je suis convaincu que nous en avons les moyens et mon enthousiasme reste intact. Je vous remercie.

Jean GACHASSIN

Président de la Fédération Française de Tennis

Approbation du procès-verbal

DE LA PRÉCÉDENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 15 ET 16 FÉVRIER 2014.

- Le procès-verbal de l'assemblée générale des 15 et 16 février 2014 est adopté à l'unanimité.
- Total des voix : 1 781
- Nombre de voix présentes : 1 773

Rapport moral du secrétaire général

MESDAMES ET MESSIEURS LES DÉLÉGUÉS,

Tout d'abord, en écho à ce que Jean Gachassin vient de dire et sans trop s'attarder sur le sujet, il faut quand même rappeler à notre mémoire ceux qui nous ont quittés cette année :

• **Bernard Kuntz**, de la ligue des Hauts-de-Seine, dont il a été le président. Il a également été le président de l'Association française des vétérans du tennis et ancien membre du comité directeur de la fédération.

• **Jean-Michel Halbout**, de la ligue de Normandie, ancien membre du bureau de la ligue et membre de la CFC.

• **Dominique Allibert**, vice-président de la fédération, président de l'Association pour le développement du tennis et successivement président du comité départemental de la Manche, puis secrétaire général, trésorier général et président de la ligue de Normandie jusqu'en octobre 2014, date à laquelle il s'est retiré pour des raisons de santé.

• **Claude Picard** qui, vous le savez, avait eu un accident de VTT et avait été longtemps immobilisé. Il est décédé en novembre dernier.

Mais la vie continue. Je vous propose maintenant d'examiner sans attendre les éléments qui constituent le rapport moral de la 94^e saison de notre fédération ; on s'approche tranquillement de notre centenaire.

Je n'évoquerai pas les éléments sportifs que Jean Gachassin a rappelés et qui seront abondamment présentés, demain, par notre directeur technique national. J'aborderai sans tarder les chiffres de la saison 2014.

Au terme de la saison, nous comptons 1 085 380 licenciés, soit une baisse de 1,64 %.

La part des licenciées féminines diminue d'un demi-point, pour se situer à 28,8 %. Certes il y a une baisse, mais celle-ci ralentit légèrement, ce qui donne à penser que le plan d'actions pour le tennis au féminin commence à produire ses effets. La part des adultes augmente à 48,2 %, soit +0,6 %, mais, nous le verrons plus tard, il n'y a pas lieu de s'en réjouir. À y regarder de plus près, on observe que la perte de 18 167 licences se répartit de la manière suivante : 2 405 pour les adultes et 15 734 pour les jeunes, qui baissent pour la troisième année consécutive. À noter que les moins de 15 ans représentent 10 421 licences de moins, soit 57 % de la baisse totale. L'évolution des licences fait désormais l'objet d'un suivi attentif à chaque bureau fédéral et chaque comité de direction. Mais une fois n'est pas coutume, à l'occasion du rapport moral pour la saison 2014, vous me permettrez de déborder sur l'année 2015 et de faire un point à ce jour, car, comme Jean Gachassin l'a rappelé, la situation le nécessite et exige une vraie mobilisation fédérale, une vraie mobilisation générale.

À la date d'hier, nous avons enregistré 960 000 licences, soit 35 000 licences de moins à la même date, l'an dernier. Quelques territoires résistent à cette diminution. Il convient de les observer comme des signaux encourageants. Dans nos rencontres, dans nos congrès interrégionaux, nous avons souvent l'occasion de dire que l'on ne sait jamais vraiment pourquoi les licences augmentent ou baissent. Chacun peut y aller de son explication, mais nous le savons tous, ici ou là, les facteurs qui influent sur la prise de licence sont multiples et pour certains endémiques, c'est-à-dire liés à des contextes territoriaux.

L'action fédérale – passez-moi l'expression – c'est un peu comme le fromage. Chacun a son climat et sa manière de le faire, mais c'est ce qui fait qu'à l'étranger le fromage français est le meilleur du monde.

Nos territoires sont divers. Il faut les concevoir et les manager comme tels. C'est le sens du mot territorialisation, et pour paraphraser un célèbre président américain, ne nous demandons pas ce que la fédération peut faire pour nous, mais plutôt ce que nous pouvons faire pour la fédération.

Pour guider nos pas sur ce chemin de la territorialisation de l'action fédérale au plus près des clubs, il y a un mot. Ce mot doit devenir notre mission, notre passion, notre engagement. Ce mot, c'est fidélisation, et la nouveauté que je vous propose, c'est de dire fidélisation² (fidélisation au carré).

Empruntons au marketing une définition. Qu'est-ce que la fidélisation ? La fidélisation d'un adhérent regroupe l'ensemble des actions mises en place par une organisation pour faire en sorte que ses adhérents lui restent fidèles et continuent à consommer ses produits ou ses services.

Mais fidéliser au carré, c'est d'abord fidéliser nos adhérents qui sont les associations affiliées ou demain, si la réforme des statuts est approuvée, les organisations habilitées. Et puis – et c'est pour cela que la fidélisation est au carré – il faut les aider à fidéliser leurs adhérents, les joueuses et les joueurs qui sont nos licenciés.

C'est cela, la complexité de notre organisation. Les clubs ne sont pas des concessions à qui on peut donner des ordres. Ils ont leur propre contexte, comme les fromages. Il faut donc trouver au plus près d'eux les moyens de les aider, avec un objectif partagé et qui soit dans la définition suivante : faire en sorte que les adhérents lui restent fidèles en consommant des produits ou des services ; on pourrait dire en jouant tout simplement régulièrement au tennis.

Aujourd'hui, il faut savoir – et c'est une évidence – qu'il coûte beaucoup moins cher de fidéliser un client que d'en conquérir de nouveaux.

Alors observons la fidélisation à ce jour, puisque vous m'avez généreusement autorisé à parler de 2015. Voici donc où nous en sommes.

Actuellement, le taux de fidélisation des adultes est de 70 %. Cela voudrait dire que l'on recrute pratiquement 30 % des effectifs d'adultes. C'est 70 % au sens d'une fidélisation à trois ans ou plus. Chez les jeunes, ce taux est de 59 %, ce qui veut dire que nous recrutons pour les 41 % de différence.

Si on détaille maintenant la fidélisation chez les jeunes, quels sont les constats ? Le premier constat, toujours avec une fidélisation à trois ans, c'est qu'elle croît avec l'âge. Donc plus on avance en âge, moins on recrute. Pour les 13-14 ans, on recrute le tiers des pratiquants, mais à ce jour les deux tiers sont fidélisés.

En revanche, ce diagramme contredit souvent le discours que l'on entend à propos de nos anciens cadets, de nos anciens juniors, ceux dont on dit toujours qu'on a du mal à les fidéliser. Eh bien non, ce sont les plus fidèles. Regardez, ils ont un taux de fidélisation qui dépasse celui des adultes. Pourquoi ? Parce que pour au moins 77 % d'entre eux, le tennis fait partie de leur vie. Ils pourront interrompre la pratique pour faire des études, mais ils reviendront parce qu'ils ont acquis une compétence, et même plus qu'une compétence, ils ont acquis un mode de vie sportif.

Une étude de Sport Marketing Survey sur le tennis en France, qui a été présentée à Budapest dans le cadre d'un séminaire Tennis Europe, a montré que 65 % des 4 millions de pratiquants français ont commencé le tennis avant 15 ans. Pour paraphraser le célèbre ouvrage du docteur Dodson « Tout se joue avant 6 ans » que toutes les mamans ici ont sûrement lu, on pourrait dire que, pour le tennis, tout se joue avant 15 ans. Et pour pousser encore plus loin la métaphore, il faut jouer et savoir jouer avant 15 ans pour espérer avoir les deux tiers de chances d'être un licencié fidèle qui va consommer et pratiquer le tennis.

Si on regarde les données qui ont été publiées hier 13 février, on prend un uppercut au menton. Les trois quarts des licences que nous perdons sont constitués par des moins de 15 ans. Certes, la réforme des rythmes scolaires est passée par là et a impacté le fonctionnement des écoles de tennis. Certes, la situation économique ne nous épargne pas et des familles ont sans doute coupé dans leur budget les dépenses de sport, de



loisirs et donc de tennis. Mais la réalité est double. La baisse des licences jeunes est antérieure à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Dans un univers qui, comme l'a rappelé Jean Gachassin, est de plus en plus concurrentiel, alors que notre sport est toujours attractif, il peine à fidéliser ses pratiquants. Notre réforme des écoles de tennis était – nous en étions bien conscients – une nécessité ; avec ces données, il faut espérer que nous en soyons désormais tous persuadés.

Les outils et les informations en matière de fidélisation existent dans l'application Admin, et une note technique a été adressée aux ligues pour les aider à produire ces informations par territoire, et surtout par club. Déjà – et il faut les en féliciter – de nombreuses ligues ont pris le taureau par les cornes et se sont mobilisées pour aller avec leurs dirigeants et leurs salariés

– souvent ensemble – à la rencontre des clubs pour parler sport, éducation et, bien sûr, développement du tennis et des écoles de tennis.

Rappelez-vous : la politique sportive, c'est l'affaire de tous, écrivions-nous dans FFT 2016. Nous disions respecter le plaisir de l'enfant, la construction et la personnalité de l'adolescent, et la vie sociale et compétitive de l'adulte. Demain, nous débattons de l'enquête relative à la baisse des licences jeunes, mais d'ores et déjà, il conviendrait d'inciter nos clubs à s'occuper des enfants qui sont dans les écoles de tennis aujourd'hui. Aidons ceux qui le veulent à mettre en place la réforme, communiquons sur leurs actions et demain, nous verrons bien où iront les parents qui, il faut le dire, sont les vrais clients de notre organisation. Pourquoi ? Parce que ce sont eux qui payent.

Oui, comme nous le disions dans FFT 2016, la politique sportive est l'affaire de tous mais et – nous en sommes convaincus – c'est avant tout l'affaire des dirigeants. Si, comme on l'entend souvent, les dirigeants de club ont laissé les clés du club aux BE, alors, il faut aller les voir, discuter avec eux, les comprendre. C'est le sens que la politique fédérale veut impulser avec les visites de clubs.

Depuis le 1^{er} octobre 2012 et à la date du 31 décembre 2014, 58 % des clubs ont eu une visite répertoriée dans l'Admin, soit, en arrondissant, 4 600 clubs. Il nous en reste donc 3 300 à visiter. L'objectif de FFT 2016 est d'avoir visité 100 % des clubs d'ici à la fin du mandat. Avec 58 % des clubs visités, nous pouvons dire que l'on tient la feuille de route, mais nous pouvons surtout dire qu'avec nos conseillers en développement et les dirigeants qui ont effectué ces visites, nous détenons un portefeuille d'informations qu'il va nous falloir maintenant analyser avec nos services du Marketing et de la Communication, pour bien comprendre la demande et les besoins des clubs. En matière de clubs, nous sommes passés sous la barre des 8 000 : 7 950, soit 77 clubs de moins. La moyenne du nombre de licenciés par club s'établit à 136, en baisse par rapport au chiffre des deux années précédentes, qui était de 143. On constate surtout que cette baisse touche les clubs de moins de 200 licenciés.

À côté de cela et de ce phénomène préoccupant de l'érosion des petits clubs, nous comptons 275 courts de moins dans les structures affiliées. Or, la perte de lieux de pratique doit toujours nous alerter.

En 2014, des actions de promotion du club ont été engagées. Il convient de les rappeler.

Les actions directes : la communication fédérale dans le club « Né dans un club » ; la campagne médiatique « J'ai tennnis ». Je reviendrai tout à l'heure sur le lancement de la journée « Jour de tennnis ».

Les actions indirectes : la VAE pour l'arbitrage ; le guide ANDES pour les collectivités ; l'ADOC, qui offre des services tant aux licenciés, avec l'application mobile, qu'aux dirigeants de club avec le paiement en ligne, aujourd'hui des cotisations et très bientôt des tournois.

Pour terminer avec ce volet État de la fédération, un mot sur la compétition au niveau du classement.

Avec 435 645 classés, soit +8,5 %, la compétition se porte bien. 13 017 tournois (+4 %) ont été organisés. Toutefois, le nombre de parties officielles jouées baisse légèrement : 1 426 000, soit -2 %, pour les épreuves individuelles ; et 638 000, soit -1 %, pour les épreuves par équipes.

Abordons maintenant un sujet qui nous passionne tous : la vie fédérale. En 2014, elle a été intense.

Le bureau fédéral s'est réuni onze fois. Ces réunions sont disjointes du comité de direction, ce qui permet de bien peaufiner les dossiers avant leur passage devant l'instance exécutive de la fédération.

Le comité de direction s'est réuni sept fois. La lecture des procès-verbaux, que vous recevez désormais tous en tant que délégués, atteste de la densité de nos réunions et de nos échanges nourris par toute la vie fédérale. Je voudrais, à cet égard, indiquer que l'image qui peut parfois être donnée de votes à l'unanimité n'est que le fruit du climat que nous avons installé, un climat de débats et d'échanges qui nourrissent nos instances.

Les groupes de réflexion sont avant tout l'occasion d'échanger sur ce qui pour nous les élus est une passion, et pour les salariés un métier. Ces échanges sont sans doute les plus enrichissants et les plus fertiles. Les résultats sont probants et de nombreuses actions ont été initiées dans ces groupes de réflexion avant d'être validées, puis mises en route par le bureau et le comité directeur.

Les commissions fédérales – sportive, technique, juridique, juridictionnelle, financière – ont toutes fourni au travers de la saison un effort constant. Il convient que nous leur adressions nos remerciements pour leur contribution à la vie fédérale.

La commission des choix des prestataires et fournisseurs, dans l'ombre, est garante des procédures et des méthodes. Elle permet d'analyser les propositions faites et constitue un gage de probité pour tout notre fonctionnement.

Le conseil des présidents de ligue s'est réuni deux fois au cours de la saison dernière. Il porte la parole des territoires

et a pu réfléchir sur des sujets importants comme la gouvernance, les nouveaux membres, la relation avec les BE, autant de sujets qui ont et vont nourrir la réforme de notre fédération.

Les congrès interrégionaux – même si l'image est osée – sont pour moi la buanderie, la machine à laver de la vie fédérale, parfois même le fer à repasser de nos actions. Aucun des sujets qui en ressortent ne peut être mis de côté, car chacun est porteur de la culture du terrain, de la culture de notre tennis.

Le congrès fédéral. L'organisation sous forme d'ateliers a été un succès, mais sans doute faut-il que l'on évolue. Nous avons pu constater qu'il était difficile d'aller au fond des sujets en une heure de temps.

Et puis le partage, une de nos valeurs autour des grands événements que sont Roland-Garros, le BNP Paribas Masters, la Coupe Davis. Plus que jamais, la passion du tennis et le partage de ces moments en toute convivialité sont le ciment de notre belle organisation. C'est aussi l'occasion de vous



donner, de nous donner, une vraie reconnaissance pour tout ce que nous faisons au quotidien pour animer notre réseau associatif.

Quelques mots sur le CNE. Il sera livré en juin prochain et mis en service en septembre. Nous aurons un outil à la pointe de la modernité, le plus beau plateau technique au monde, un plateau technique qui témoignera de l'ambition de notre fédération pour son sport au niveau mondial. Ce sera aussi un outil de référence, notre université tennis, un plateau technologique impressionnant : sportif, médical, biomécanique. Rien ne sera assez beau pour former nos champions. Une visite complète sera proposée au moment du congrès fédéral.

Et puis, comme Jean Gachassin l'a rappelé, sa sortie en septembre de l'enceinte de Roland-Garros libèrera l'espace pour les travaux de modernisation de Roland-Garros.

La modernisation de Roland-Garros. La concurrence mondiale est farouche. Vous le savez, les Australiens viennent d'inaugurer leur troisième court, le Margaret Court Arena, avec 7 500 places ; le master plan de Wimbledon prévoit la couverture de leur court n° 1 ; les Américains ont commencé à forer des piliers autour du Artur Ashe Stadium à 150 mètres de profondeur pour livrer la couverture de leur court central en septembre 2016.

Pour nous, les permis de construire ont été déposés et sont en instruction. L'enquête publique a été très positive, et il faut remercier tous les délégués qui se sont mobilisés en écrivant à la commissaire enquêtrice. Ne vous y trompez pas, vos contributions ont autant pesé que celles de nos détracteurs. Ce rapport est désormais un outil de référence juridique majeur en cas de recours.

Alors certes, il reste quelques obstacles à franchir, mais le soutien affirmé et réaffirmé au plus haut sommet de l'État – encore récemment à Lille – doit renforcer notre détermination. Et puis, un formidable levier s'offre à nous avec la période décisive, éclairée pour Paris 2024. Vous l'avez vu, lors de la présentation à la mairie de Paris par le CNOSF jeudi dernier, Roland-Garros constitue un des atouts majeurs de la candidature de Paris, qui, même si elle n'est pas actée, est tout de même bien partie.

À cet égard, je voudrais rappeler le sens de la commission NRG composée du trésorier général, du président de la commission des travaux, du directeur général et de moi-même. À cela une triple raison :

- l'importance des enjeux financiers : 1 % d'écart sur le coût des travaux, ce sont 2,2 M€ ;
- la mise en concurrence des candidats par le dispositif du dialogue compétitif ;
- en raison de la nécessaire confidentialité à respecter pendant tout le déroulement de la procédure, nous avons pris un pacte d'engagement, validé par le comité de direction, aux termes duquel les intervenants que je viens de citer ayant connaissance de tout ou partie des éléments de la procédure s'engagent à ne jamais faire état des informations qu'ils détiennent. En retour, toute personne dirigeante de la fédération, à quelque titre que ce soit, s'engage à ne pas interroger ces personnes sur le sujet, sous quelque forme que ce soit.

Concrètement, si tout se passe comme prévu, en septembre, nous passons en mode travaux. Dès lors, la vie du stade va changer.

Un tout petit aperçu vous est donné avec les travaux de construction du pont-levis au pied du court Suzanne-Lenglen, qui fera du bouchon – qui est sur toutes les photos pour dire combien Roland-Garros est encombré – une véritable plate-forme. Il faudra nous habituer à un environnement dégradé, voire moins confortable, mais je pense – du moins je l'espère – que nous sommes nombreux ici à espérer avec impatience la fin de ces désagréments.

Pour conclure sur ce sujet et sur tout ce que nos concurrents ou rivaux nous envient, à savoir notre organisation, Philippe Chatrier disait : « Nos licenciés sont nos clients ». Car si la principale force de la fédération c'est Roland-Garros, on peut tout aussi dire que la principale force de Roland-Garros c'est la fédération et les clubs affiliés qui forment les joueuses et les joueurs que l'on espère voir un jour briller, ceux que vous avez formés et que vous voyez briller aujourd'hui, mais qui

forment aussi le public de passionnés qui se pressent pour avoir un billet et assister au tournoi.

Cette force, il faut la cultiver tout en donnant les moyens au tournoi de se développer. C'est le sens du nouveau modèle fédéral. Ce n'est pas uniquement faire des économies, c'est toute une nouvelle économie qu'il faut envisager, entre l'offre de tennis et la demande de tennis.

Un tournoi qui donne à la fédération les moyens de son développement, et une fédération de clubs qui fournit au tournoi les joueuses et les joueurs compétitifs, mais aussi le public de connaisseurs, le public de passionnés : c'est ce modèle unique qui est le nôtre et qu'il nous faut cultiver. C'est le sens du nouveau modèle fédéral.

Vous le savez, le montant de l'effort à consentir au profit de Roland-Garros a été fixé à 10 M€ – ce chiffre est connu depuis nos congrès interrégionaux –, mais il est également acté que le tournoi devra lui-même dégager des moyens additionnels au-delà de ces 10 M€, jusqu'à 15 M€ en tout. La phase d'études et d'analyses a commencé pour déterminer les marges de manœuvre et les choix qu'il faudra faire au

niveau du siège ; le trésorier général y reviendra, notamment, dans le cadre du budget 2015.

Pour les territoires, le fonctionnement fédéral a été globalisé avec la dotation globale fédérale, afin de permettre des décisions les plus conformes possible aux réalités locales. C'est un changement majeur depuis vingt ans, date à laquelle – les plus anciens s'en souviennent – avait été réformé le contrat de développement, à Strasbourg. C'est une enveloppe globale attribuée à chaque ligue et réglée chaque trimestre. Son montant est désormais communiqué en juin pour aider les ligues à préparer leurs budgets, répondant ainsi à la demande de leurs présidentes et de leurs présidents de pouvoir anticiper les évolutions. Elle repose sur quatre principes de fonctionnement :

- la responsabilité, la ligue représentant la fédération sur son territoire ;
- le respect, par la mise en œuvre de la politique fédérale ;

- l'honnêteté, par la transparence dans l'utilisation des fonds fédéraux car, certes, il y a la dotation globale fédérale, mais il y a aussi la licence, première recette fédérale ;
- la solidarité, avec un traitement équitable des territoires, ligues et comités départementaux.

Et puis, cette dotation globale fait évoluer la notion d'autonomie des ligues vers un pouvoir d'adaptation de la politique fédérale – j'en reviens à mes fameux fromages – à une réalité territoriale telle que prévue dans les futurs textes fédéraux.

À propos de ces textes, il convient de rappeler que, dans le droit fil de l'affaire de Knysna, les grandes fédérations ont été ciblées par les pouvoirs publics qui avaient demandé au CNOSF de produire un document de référence pour aider les fédérations à moderniser leur fonctionnement en insistant sur deux volets : la gouvernance et les membres.

La gouvernance de la FFT

C'est un large débat qui a commencé il y a vingt mois, en juin 2013. C'est une proposition que nous jugeons équilibrée et novatrice pour rivaliser avec nos concurrents. Elle améliore également la lisibilité du fonctionnement territorial. Les structures habilitées. Cela permet l'ouverture à d'autres lieux de pratique – rappelons-nous la perte de 275 courts, l'an dernier. Elle permet également l'ouverture à d'autres pratiques telles que le padel, qui se développe rapidement sur tout le territoire.

Cette proposition équilibrée et novatrice, disais-je, a été approuvée à l'unanimité par le comité de direction.

Mes chers collègues, je me permets d'insister sur la rivalité avec nos concurrents que sont les fédérations du Grand Chelem, notamment américaine et australienne, qui certes ont une culture différente, mais qui, avec cette culture, disposent d'atouts en termes de réactivité et de souplesse dans un contexte de plus en plus mondialisé. Ces qualités, en termes de gouvernance, sont essentielles dans l'univers concurrentiel qu'est le tennis international.

La situation internationale fait également partie de nos préoccupations. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a évoqué Jean Gachassin dans son discours concernant les relations avec

les joueurs et l'ATP. Le sujet est plus fédéral. C'est un volet du nouveau modèle fédéral, avec deux objectifs.

Le premier, c'est de maintenir et de développer notre influence au plan mondial. Cela passe nécessairement par une présence dans les instances internationales, mais aussi par une solidarité avec les autres pays. La cote d'alerte a été atteinte à Dubaï, en septembre 2014, lorsque la proposition du conseil d'administration de l'ITF d'augmenter le nombre de voix des nations du Grand Chelem – proposition qui devait recueillir les deux-tiers des voix favorables – a finalement recueilli les deux-tiers des voix contraires. Disons-le, cela a résonné comme un tremblement de terre qui a secoué la base des quatre piliers du tennis mondial que constituent les tournois du Grand Chelem.

Depuis, à chaque fois que l'occasion nous a été donnée, nous avons retissé des liens et consolidé des alliances avec les représentants des fédérations étrangères, mais aujourd'hui, tous expriment ce besoin que nous anticipions dans FFT 2016 : être mieux considéré, être mieux reconnu.

En juin 2014, devant les présidents de ligue, Francesco Ricci Bitti a lancé un message : « Soyez généreux et reconnus comme tels ». Aujourd'hui, ce message résonne, car même si cela semble trivial, il faut se rappeler que tous les étrangers qui participent à notre tournoi sont issus de fédérations étrangères qui attendent de la part des tournois du Grand Chelem une forme de reconnaissance qui nécessitera d'innover avec elles.

Avant de conclure, je ne voudrais pas oublier de capitaliser ces plans d'actions qui ont fait l'objet d'un travail important par leurs concepteurs – élus et salariés – et qui, depuis, ont été validés par le comité de direction.

- La responsabilité sociétale de la fédération, avec des enjeux forts autour de la santé, de la santé publique et de la solidarité.
- Le plan de développement du Tennis Entreprise, avec des enjeux importants en termes de cohésion sociale, mais aussi de compléments de revenus pour des clubs d'accueil des sections Tennis Entreprise.

- Le plan d’actions en faveur du tennis au féminin, que j’évoquais en début de propos, enjeu majeur de notre organisation. D’ailleurs, on parle des Raquettes FFT, des TMC, on parle beaucoup de la parité dans nos statuts, mais pourquoi n’aurions-nous pas comme ambition d’avoir également la parité sur les courts, avec une autre manière de vivre le tennis ? D’où la notion de tennis au féminin.
- La charte éthique qui, aujourd’hui, est un élément structurant de nos échanges avec les dirigeants de club, ce qui nous permet également d’avancer des arguments.
- La nouvelle identité visuelle que la directrice du Marketing et de la Communication, Sophie Alexandre, nous présentera demain.

En conclusion, 2013 a été une année de réflexions et de partages, 2014 une année d’analyses et de décisions. L’année 2015 et les suivantes seront la mise en route progressive de notre nouveau modèle fédéral. Il nous faudra patiemment tisser et resserrer les liens avec les clubs, favoriser le changement et l’apprentissage de nouveaux comportements. Avec enthousiasme et détermination, je suis persuadé que nous y parviendrons tous ensemble.
Je vous remercie.

Bernard GIUDICELLI
Secrétaire général

Élection complémentaire de deux membres au comité de direction de la FFT

M. GIUDICELLI.- Jean-Paul Saurois, délégué de la ligue de Poitou-Charentes, nous a demandé par courrier de procéder à un vote à bulletin secret. Les statuts prévoyant que la demande doit être faite en séance, je lui donne la parole.

M. SAUROIS.- Monsieur le président, lors des visites de secteur, lors des différentes manifestations que nous faisons dans notre département, de nombreux clubs m’ont interpellé pour me signifier qu’ils étaient surpris que toutes les décisions de la FFT étaient prises à l’unanimité. Ils m’ont mandaté pour demander que les décisions de la FFT soient d’une grande transparence, et donc votées à bulletin secret.

Je pense que pour les 1 000 dirigeants environ du tennis français et le million de licenciés que nous représentons

aujourd’hui, on doit avoir cette transparence.

M. GIUDICELLI.- Une précision technique : le vote des membres féminins au comité de direction va se faire à bulletin secret. Il y a l’approbation des comptes et du budget, et l’approbation des nouveaux statuts. Ta demande concerne-t-elle tous les points de l’ordre du jour ou est-elle ciblée sur ce point-là ?

M. SAUROIS.- C’est pour toutes les décisions prises par cette assemblée générale.

M. GIUDICELLI.- Je vais faire mon Jean-Pierre Foucault de service. Dans l’échange que l’on a eu tout à l’heure tous les deux, je t’ai donné mon point de vue. Sur les statuts, je trouve que la transparence et le bulletin secret ne sont pas forcément

associés. Il est aussi important que les délégués sachent quel vote a choisi leur représentant à l’assemblée générale. Mais je te l’accorde, voter une modification de ce type sur les statuts à bulletin secret – si elle est adoptée, ce que nous souhaitons tous – ne fera que la renforcer.

En revanche, sur les comptes et le budget, est-ce ton dernier mot Jean-Paul ?

M. SAUROIS.- Pour cette année oui, mais il faudrait que, dès l’année prochaine, on puisse prendre les décisions à bulletin secret.

M. GIUDICELLI.- Donc sur les comptes et le budget, tu acceptes que l’on vote à main levée ?

M. SAUROIS.- D’accord.

M. GIUDICELLI.- Je te remercie.

Je passe la parole à la commission de surveillance des opérations électorales et Yves Milon.

M. MILON.- Comme vous le savez, l’assemblée doit procéder à l’élection de deux représentantes féminines au comité de direction de la fédération. Cette élection fait suite à la démission de deux représentantes : Émilie Loit et Camille Pin.

La commission de surveillance des opérations électorales s’est réunie le 28 janvier dernier et a validé la candidature de cinq candidates : Chantal Cichocki, Emmanuelle Ducrot, Véronique Jourdain, Nathalie Lena, Amélie Oudéa-Castera. Vous allez avoir à élire deux candidates. Vous avez à votre disposition le bulletin qui va vous permettre de faire votre choix, étant précisé que vous ne devez faire figurer que deux croix au maximum. Vous pouvez en mettre une ou deux, mais s’il y a trois croix, le bulletin ne sera pas valable.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

M. MILON.- Voici les résultats du vote.

- Nombre de voix total : 1 781
- Nombre de voix présentes : 1 773
- Quorum d’un tiers atteint (594 voix)
- Nombre de voix exprimées : 1 687 soit 95,15 %
- Bulletins blancs : 76 voix soit 4,50 %
- Bulletins nuls : 6 voix soit 0,35 %.

Ont obtenu :

Amélie Oudéa-Castéra : 1 163 voix soit 68,94 % **Élue**
Emmanuelle Ducrot : 1 120 voix soit 66,39 % **Élue**
Véronique Jourdain : 416 voix soit 24,66 %
Chantal Cichocki : 411 voix soit 24,36 %
Nathalie Léna : 169 voix soit 10,02 %
Mmes Ducrot et Oudéa-Castera, qui ont obtenu la majorité absolue, sont élues au premier tour.



Compte de résultat et bilan 2014

RAPPORT DU TRÉSORIER GÉNÉRAL SUR LE BILAN ET LES COMPTES ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2014

Mes chers collègues,

Conformément à nos statuts et règlements, je viens vous présenter et soumettre à votre approbation le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Ces comptes ont été vérifiés par le cabinet KPMG, et notre commissaire aux comptes, Bernard Bazillon, viendra dans quelques instants vous présenter son rapport qui vous a été adressé avec l'ensemble des documents financiers.

Ces comptes ont également fait l'objet d'un examen de la commission des finances le 11 décembre dernier. Le procès-verbal de cette réunion vous a, lui aussi, été remis et Christophe Lesperon vous le commentera.

Enfin, ces comptes ont fait l'objet d'une présentation au comité de direction du 10 janvier 2015, qui les a approuvés à l'unanimité.

Comme vous avez pu le constater à la lecture des documents financiers, le résultat comptable de l'exercice, qui reflète l'ensemble de l'activité de la FFT, est supérieur au budget 2014 que vous avez approuvé l'an dernier en assemblée générale.

Je vais vous présenter les principaux éléments chiffrés de cet exercice 2014, après quoi je pourrai répondre à vos questions avec l'aide de la direction financière. Cette présentation sera illustrée, ainsi que de coutume, par la projection des principaux chiffres.

Produits et charges

- **Les produits fédéraux 2014** s'élèvent, dans leur totalité, à 226,8M€ contre 208,7M€ en 2013, ce qui représente une progression de +18,1 M€, soit +8,7 %.

- **Les charges**, hors impôt société, s'élèvent à 198M€ contre 188,3M€ en 2012, soit une augmentation de 9,7 M€ représentant 5,2 %.

Les comptes relatifs à la Coupe Davis et à la Fed Cup font

apparaître un total de 6,3M€ en produits comme en charges (vs 1,9M€ en 2013). Comme vous le savez, les « résultats » de ces épreuves sont systématiquement distribués aux joueuses et aux joueurs sous forme de primes. Ces résultats se sont élevés à 2,6M€ pour la Coupe Davis (vs 400K€ en 2013), et tout juste équilibrés pour la Fed Cup (vs 89K€ en 2013).

Hors Coupe Davis et Fed Cup, ce qui correspond au périmètre du budget, et hors amortissements et IS, le comparatif entre le réalisé et le budget est le suivant :

Les produits de l'exercice, selon ce périmètre, ont atteint 220,5M€. Ce qui représente un écart positif de 8M€ comparé à nos objectifs budgétaires. Les activités événementielles représentent 6,6M€ de ce dépassement, dont :

- 5,7M€ proviennent de l'activité des Internationaux de France avec des produits qui s'élèvent à 180,1M€ pour 174,4M€ budgétés. Les deux tiers de cette bonne performance sont imputables aux partenariats avec l'arrivée et la renégociation de deux partenariats importants (GDF Suez et Longines).

- Les produits du BNP Paribas Masters, pour leur part, s'élèvent à 12,9M€ et enregistrent un dépassement d'objectif de 1,1M€ réparti sur les différents centres de profits (billetterie, partenariats, relations publiques et médias).

Les autres dépassements qui représentent 1,4M€ proviennent, pour moitié, des produits financiers, avec notamment la réalisation d'une plus-value sur la cession du solde des dollars en portefeuille le 30 septembre 2013, et de reprises de provisions.

Selon le même périmètre, **les charges** s'élèvent à 187,1M€, ce qui correspond à un dépassement de 2,4M€ par rapport au budget.

Comme chaque année, nous avons une politique

d'optimisation en matière de distinction à opérer entre investissements et charges d'exploitation pour ce qui concerne, d'une part, les études NRG et, d'autre part, les travaux courants de maintenance et de gros entretien. Dans ce cadre, nous avons été amenés à classer en charges 2,3M€ de dépenses initialement budgétées en investissements. Ces opérations sont regroupées dans le chapitre analytique intitulé « Maintenance Études et Travaux Courants ».

Vous pouvez donc constater que, corrigées de ce reclassement, les charges ont été contenues. Il est à noter cependant les faits significatifs suivants :

- la dotation aux provisions pour risques de nature fiscale, sociale et commerciale pour 4,3M€. Je reviendrai plus loin dans mes propos sur ces provisions ;
- des économies de charges sur la direction technique nationale de 1,2M€, dont notamment :
 - 0,5M€ sur le haut niveau ;
 - 0,4M€ sur l'organisation et le développement ;
 - 0,2M€ sur la masse salariale ;
- une économie de 0,4M€ sur le budget équipement du plan de développement ;
- des économies de charges sur la quasi-totalité des directions reflétant la recherche permanente d'optimisation du fonctionnement de la fédération.

Enfin, il est à noter que les sommes réellement versées aux ligues, à leurs comités départementaux et aux clubs, y compris la rémunération des CTR, s'élèvent pour l'exercice 2014 à 31,3M€, en baisse de 0,8M€ par rapport à 2013 du fait, notamment, de la diminution de la subvention versée à l'ADT de 500 K€. Ce montant est supérieur de 6,3M€ au plan de développement, y compris l'aide à l'ADT. Cette différence correspond à des aides imputées directement au budget des différentes directions.

La masse salariale, qui comprend les salaires, les charges sociales et l'ensemble des autres charges de personnel, s'est élevée globalement à 36,9M€ contre 35,9M€ en 2013 et 36,5M€ au budget. Hors coûts de départs, éléments non connus lors de l'établissement du budget, la masse salariale progresse de 1,9 % par rapport à 2013 et est en retrait de 0,4M€ par rapport au budget.

L'effectif au 30/09/2014, qui comprenait 357 salariés y compris 15 CTR, était réparti entre 334 CDI (vs 335 en 2013) et 23 CDD (vs 30 en 2013). Sur la totalité de l'exercice, l'effectif moyen a diminué d'un équivalent temps plein pour s'établir à 366 ETP.

La dotation aux amortissements d'exploitation de l'exercice s'élève à 4,7M€ contre 5,9M€ en 2013.

Cette dotation aux amortissements de l'exercice est supérieure au budget de 1,3M€. Ce dépassement s'explique par l'alignement des durées d'amortissement au planning de réalisation de la modernisation du stade Roland-Garros.

Les provisions pour risques et charges ont été dotées, en 2014, nettes des reprises, à hauteur de 4M€. Ces dotations concernent :

- les suites du contrôle fiscal sur les exercices 2010 à 2012. Les propositions de redressement portent :
 - d'une part, sur la non-transposition des mesures initiales d'accompagnement en matière de taxe professionnelle sur le nouvel impôt, la CVAE, représentant un risque sur l'exercice de 0,7M€ ;



• d'autre part, la sectorisation de nos activités entre lucratives et non lucratives. L'Administration souhaite calculer notre imposition à la CVAE sur nos seules activités lucratives, ce qui a pour effet d'augmenter la base de l'impôt d'un tiers et génère un risque complémentaire provisionné de 2 M€ ;

- des provisions à caractère social (coûts des départs et litiges) pour 0,9 M€ ;
- un ajustement de la provision pour indemnités de départ à la retraite pour 0,4 M€. Cette provision « calculée » est impactée par la baisse des taux d'intérêt.

Par ailleurs, en termes de suivi des provisions 2013, il est à noter :

- que le contrôle de la Direction départementale de la protection des populations, qui nous faisait courir un risque de 279 K€ suite à des problèmes d'affichage de prix et de composition d'articles, s'est soldé par une amende de 1 000 € ;
- que le Comité national contre le tabagisme a été débouté en première instance de sa demande de condamnation de la FFT à 1 M€ pour propagande, publicité et parrainage illicite du tabac. Le CNCT ayant fait appel, la provision a été maintenue dans les comptes de la fédération.

Impôt société et résultat net

L'impôt sur les sociétés ressort à 4,2 M€ contre 3,2 M€ en 2013. Ce montant d'impôt sur les sociétés a été déterminé en tenant compte des règles en vigueur d'imputation du déficit fiscal constitué en 2012 du fait de la rupture anticipée de la convention d'occupation du stade Roland-Garros.

À la clôture de l'exercice, le solde du déficit fiscal reportable s'élève à 41,9 M€ après imputation de 14,2 M€ au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat net 2014, après impôt sur les sociétés, est excédentaire de 24,5 M€, en progression de 7,4 M€ sur 2013 et en dépassement de 4,3 M€ par rapport au budget.

Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement, qui comprend principalement le résultat net et la dotation aux amortissements, s'élève à 29,6 M€ pour un budget de 23,5 M€ et un comparatif 2013 à 22,7 M€.

Investissements

Le montant des investissements s'est élevé à 20,5 M€. Les investissements courants représentent 6,8 M€ pour un budget de 8,1 M€. Ils comprennent 4,9 M€ de travaux dont principalement le Village pour 1,8 M€, la zone joueurs du court Philippe-Chatrier pour 0,9 M€, les cabines TV du Suzanne-Lenglen pour 0,4 M€ et 1,1 M€ d'investissements informatiques.

Les investissements relatifs au projet NRG représentent 13,7 M€ dont 5,6 M€ pour le nouveau CNE, alors que le budget prévoyait 25 M€.

À noter, comme déjà indiqué précédemment, que des dépenses initialement budgétées en investissements ont été reclassées en charges pour environ 2,3 M€ dont 1 M€ au titre des investissements courants.

Cash-flow opérationnel

Compte tenu de la MBA de l'exercice qui s'est élevée à 29,6 M€ et du montant des investissements hors NRG de 6,8 M€, **le cash-flow opérationnel** dégagé au cours de cet exercice pour le financement de NRG s'est élevé à 22,8 M€.

Proposition d'affectation

• Le montant à affecter comprend :	
Le report à nouveau pour	13 755,15 €
Le résultat net de l'exercice de	24 548 185,69 €
Soit un montant total à répartir de	24 561 940,84 €
• Il vous est proposé d'affecter 24 550 000 € au fonds associatif.	
• Et de laisser le solde de 11 940,84 € en report à nouveau.	
À l'issue de ces opérations d'affectation du résultat 2014, les fonds propres de la fédération seront composés des éléments suivants :	
Fonds associatif pour	132 350 000,00 €
Réserves pour	25 000 000,00 €
Report à nouveau pour	11 940,84 €
Soit un total de	157 361 940,84 €

Structure du bilan

- Les capitaux propres s'élèvent à 157,5 M€, il n'y a pas de dettes à moyen et long terme, et les provisions long terme s'élèvent à 4,6 M€, ce qui représente 162,1 M€ de **capitaux permanents**.
- Face à des immobilisations nettes de 48,6 M€.
- Le fonds de roulement s'établit ainsi à 113,5 M€ au 30 septembre 2014.

Ce fonds de roulement comprend notre fonds bloqué d'auto-assurance de 25 M€ et la différence, soit 88,5 M€, correspond à la réserve financière dont nous disposons pour le financement de NRG.

Je vous rappelle que notre plan de financement de NRG prévoit une part d'autofinancement de 160 M€. À la clôture de l'exercice, 25,3 M€ ont d'ores et déjà été financés.

Au 30 septembre 2014, la réserve financière déjà constituée de 88,5 M€ correspond à environ 71 % du complément à financer.

Conclusion

La FFT dispose d'une situation financière saine, sans endettement, et avec un fonds d'auto-assurance de 25 M€ correspondant au montant du plan de développement.

Compte tenu des pressions qui pèsent sur notre modèle et nos tournois, il est indispensable de poursuivre et de renforcer les efforts financiers nécessaires afin de garantir la pérennité de nos événements et le financement de la modernisation de notre stade Roland-Garros.

Je vous rappelle brièvement ces pressions :

- l'apparition de nouveaux circuits de tournois ;
- l'inflation sur les prize money ;
- les incertitudes sur le coût final de la modernisation du stade ;
- les incertitudes sur les conséquences pour l'activité des travaux liés à NRG.

Nous nous devons donc de garder à l'esprit que ces deux objectifs indissociables que sont la pérennité de nos tournois et le financement de NRG sont primordiaux pour l'avenir de notre fédération.

Avant de répondre à vos questions, je vous propose d'entendre le rapport du président de la commission des finances, Christophe Lesperon, ainsi que ceux de notre commissaire aux comptes, Bernard Bazillon. Outre son avis sur nos comptes, il vous détaillera le contenu des conventions réglementées relevées au titre de l'exercice écoulé.

Dominique MALCOTTI
Trésorier général de la FFT





RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Christophe Lesperon, en qualité de président de la commission des finances, présente les conclusions de ladite commission qui donne un avis favorable et unanime à l'approbation des comptes clos le 30 septembre 2014.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Voir rapport du commissaire aux comptes (annexe p. 56).

VOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT ET LE BILAN – QUITUS

- Le compte de résultat et le bilan au 30 septembre 2014 sont approuvés à l'unanimité.
- L'affectation du résultat 2014 est approuvée à l'unanimité.
- Nombre total de voix : 1 781
- Nombre de voix présentes ou représentées : 1 773

Budget 2015

RAPPORT DU TRÉSORIER GÉNÉRAL SUR LE PROJET DE BUDGET 2015

Le projet de budget que je soumets à votre approbation a été présenté pour avis à la commission des finances le 27 novembre 2014, puis a été adopté, à l'unanimité, par le comité de direction du 6 décembre 2014.

Comme pour l'arrêté des comptes, je vais dans un premier temps vous commenter les principaux points de ce budget, puis je pourrai répondre à vos questions avec l'aide des directeurs qui ont préparé ce budget en liaison avec leurs élus de référence.

Il est à noter, en préambule, que ce budget ayant été établi au quatrième trimestre 2014, il n'intègre pas les dernières dispositions législatives adoptées définitivement par le Parlement fin décembre 2014. La FFT est notamment impactée par la suppression de la taxe sur les réunions sportives et l'imposition de la billetterie à la TVA, en substitution.

1- Contexte général

Le projet de budget 2015 qui vous est présenté est un budget de transition. Il s'inscrit dans la perspective du business plan permettant de financer la modernisation du stade Roland-Garros et celle du « nouveau modèle fédéral » qui sera progressivement mis en place.

Comme vous le savez, ce nouveau modèle fédéral, dont l'objet est de préserver l'avenir du tournoi de Roland-Garros dans un contexte concurrentiel de plus en plus exigeant, va imposer un devoir d'adaptation à la fédération dans toutes ses dimensions. Ces adaptations auront des impacts budgétaires dont nous verrons les premiers effets sur cet exercice 2015.

Je vous rappelle que le tennis fédéral se décline en 3 composantes :

- ses territoires ;
- son siège ;
- et ses actions fédérales.

2- Points particuliers – Exploitation

PRODUITS

Les produits dans leur ensemble, hors Coupe Davis et Fed Cup, augmentent de 2,4 % (+5,3M€) pour s'établir à 226 M€.

Les principales augmentations concernent le tournoi de Roland-Garros (+4 M€, dont 1,9 M€ pour les médias et 1,7 M€ pour la billetterie).

On constate, par ailleurs, un impact positif de 1,9 M€ sur le montant des produits des directions fonctionnelles, lié à la contribution additionnelle consacrée à NRG.

Je vous rappelle que cette part additionnelle pour 2015 est de 2 € sur les licences jeunes et de 1,5 € sur les licences adultes. En cumul, sur deux ans, la contribution s'élève à 3 € par licence.

TAUX DE CHANGE DOLLAR/EURO

Le taux de change \$/€ retenu pour 2015 est de 1,25 \$ pour 1 €. Pour mémoire, le cours de conversion 2013 et 2014 ressortait à 1,30 \$/€.

Nous encaissons annuellement 30 M\$ nets, principalement sur les droits médias. Cette évolution de la parité a un impact positif sur nos produits de 900 K€. À ce jour, nous avons déjà couvert 15 M\$ à 1,24 \$/€.

CHARGES

Les charges, dans leur ensemble, hors Coupe Davis, Fed Cup et hors amortissements et impôt sociétés progressent de 5,8 % (+10,9 M€) pour s'établir à 198 M€.

MASSE SALARIALE ET EFFECTIF

Le taux retenu pour l'évolution des salaires est de +1,5 %. La masse salariale devrait ainsi s'élever en 2015 à 37,6 M€.

Il est prévu la création de 10,5 postes et la transformation de 5,5 CDD en CDI. Le nombre de CDI s'établira ainsi à 350 salariés dont 15 CTR.

Dix des 10,5 postes créés s'inscrivent dans le cadre du renforcement des moyens alloués au tournoi de Roland-Garros. La masse salariale dans son ensemble progresse effectivement de 2 % du fait de la combinaison :

- de l'augmentation des salaires ;
- de l'augmentation des effectifs ;
- et de la baisse des coûts des départs intégrés dans la masse salariale.

Enfin, le budget 2015 n'intègre aucun mouvement dans la population des CTR qui sont mis à disposition de la fédération par l'État.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

La structure du plan de développement évolue avec la création de la « dotation globale fédérale ». La DGF regroupe les anciennes lignes budgétaires suivantes :

- administration ligues et certification des comptes ;
- cadres techniques ;
- conseillers en développement ;
- dotation libre.

La DGF prend en compte :

- une revalorisation de la partie structurelle du plan de développement de 1,5 % ;
- et une contribution au nouveau modèle fédéral à hauteur de 5 % de son montant total.

NOUVEAU MODÈLE FÉDÉRAL

Une ligne budgétaire est créée à hauteur de 1 M€ afin d'accompagner les évolutions structurelles du siège et des ligues liées à la mise en place du nouveau modèle fédéral.

PRIZE MONEY

La progression du prize money de Roland-Garros de 14 % s'inscrit dans le plan pluriannuel de réévaluation des prix aux joueurs annoncé en 2013. Par ailleurs, la ligne prize money du BNP Paribas Masters progresse quant à elle de 12 %.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements de l'exercice 2015 s'élève à 4,3 M€. Cette dotation prend en compte des durées d'amortissement en phase avec le planning prévisionnel des travaux de modernisation du stade Roland-Garros.

3- Investissements

Les investissements « courants » (soit hors projet NRG) s'élèvent à 7,8 M€.

Ce montant intègre :

- 5 M€ de travaux dont notamment 700 K€ pour les onduleurs Zone TV et SL, 600 K€ pour le bâtiment ITV et 300 K€ pour l'ascenseur du patio du Club des Loges ;
- 1,9 M€ de développements informatiques dont les applications rg.com et mobile ;
- 0,7 M€ pour l'équipement du nouveau CNE ;
- 0,2 M€ sur le pôle d'entraînement de Nice.



Les investissements relatifs au projet NRG sont, quant à eux, évalués à 25 M€ affectés :

- aux travaux pour le nouveau CNE sur le stade Georges-Hébert pour 15 M€ ;
- à la poursuite des études en prévision des travaux sur le triangle historique pour 4 M€ ;
- aux travaux du club-house du stade Jean-Bouin pour 3 M€ ;
- aux travaux sur le bâtiment de l'Orangerie et du Fleuriste pour 2 M€ ;
- au dévoiement des réseaux sur le terrain des Serres d'Auteuil pour 1 M€.

4- Analyse par activité

Je vous propose de nous livrer à l'analyse détaillée des budgets, selon notre découpage habituel par activité.

DIRECTION DE LA VIE FÉDÉRALE

- **Les produits** de cette direction sont budgétés à hauteur de 0,4 M€, soit quasi stables comparé à 2014.
- **Les charges**, qui s'élèvent à 3,4 M€, progressent de 0,4 M€, soit +12,8 %. Plus de la moitié de cette progression provient d'un renforcement des actions de formation et de développement.
- **Le solde analytique est de -3 M€.**
- Et la MBA prévisionnelle est de -2,9 M€ vs -2,5 M€ en 2014. L'effectif CDI de cette direction comprend 19 salariés, y compris l'arrivée d'un renfort technique à l'équipement.

DIRECTION DES COMPÉTITIONS ET DES ÉQUIPES DE FRANCE

- **Les produits** de la direction des Compétitions et des Équipes de France sont prévus à hauteur de 50 K€.
 - **Les charges**, qui s'élèvent à 8,7 M€, sont en augmentation de 0,5 M€ (+6,8 %).
 - **Le solde analytique** de cette direction s'établit ainsi à -8,6 M€.
 - **Et la MBA également à -8,6 M€ vs -7,9 M€ en 2014.**
- L'effectif CDI de cette direction progresse d'un poste à 28 salariés, du fait du transfert de la fonction « relations joueurs » de la direction Marketing et Communication vers la direction des Compétitions et des Équipes de France.

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

- **Les produits de la DTN** s'élèvent à 1,5 M€, stables par rapport à 2014. Ils sont constitués, pour l'essentiel, de la subvention du ministère qui a été maintenue dans ce projet de budget à 1 M€. Ils comprennent également la participation aux frais d'hébergement des joueurs en formation ainsi que la participation aux frais d'entraînement reversés par les joueurs professionnels qui sont entraînés par la DTN.
 - **Les charges**, qui s'élèvent à 15,1 M€, apparaissent en hausse de 0,5 M€, soit de +3,2 %. La priorité a été donnée à certaines actions telles que la réforme des moins de 12 ans, le parcours de l'excellence sportive, avec un effort particulier sur les parcours associés.
 - **Le solde analytique de cette direction s'établit à -13,6 M€.**
 - Et la MBA à -13,5 M€ vs -13 M€ en 2014.
- L'effectif CDI de la direction comprend 88 salariés, dont 15 postes de CTR « fédéraux ». Il faut noter la diminution de deux postes, un DTN adjoint et un entraîneur national.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MARKETING

- **Les produits** de cette direction sont en diminution de 150 K€, stables par rapport à 2014.
 - **Les charges**, quant à elles, s'établissent à 6,9 M€, également stables.
 - **Le solde analytique de cette direction s'établit à -6,8 M€.**
 - **Et la MBA ressort à -6,7 M€ vs -6,9 M€ en 2014.**
- Afin de refléter au mieux la nouvelle organisation opérationnelle de la direction, l'architecture analytique a évolué.

L'effectif CDI de cette direction progresse d'un poste pour s'établir à 39 salariés. Les différents mouvements sont les suivants :

- la fonction « relation joueurs » sera réaffectée à la direction des Compétitions et des Équipes de France ;
- un poste de gestion administrative sera supprimé ;
- un poste en CDD de marketing opérationnel sera titularisé ;
- un poste de webmaster sera créé ;
- et un poste d'attaché de presse, en attente, sera pourvu.

DIRECTIONS FONCTIONNELLES

Les directions fonctionnelles regroupent la direction financière, les directions juridiques, la direction des ressources humaines et la direction organisation et systèmes d'information.

- **Les produits** des directions fonctionnelles s'élèvent à environ 13,6M€, ce qui correspond à une hausse de 1 M€ (+8,3 %).
- **Les charges**, qui s'élèvent à 20 M€, sont en augmentation de 1,7 M€ (+9,5 %).
- **Le solde analytique** s'établit à -6,4 M€.
- **La MBA ressort à -6,3M€ contre -5,5M€ en 2014.**

L'évolution des produits s'explique par la conjonction de trois éléments principaux :

- l'augmentation des produits de la licence de 1,9 M€ liée à la contribution additionnelle 2015 NRG. Cette contribution cumulée représente 3,2 M€ ;
- la baisse des produits financiers de 0,6 M€, avec toujours des taux de placement de la trésorerie très faibles, et l'impact en 2014 de gains de change par nature non reconduits ;
- la baisse des partenariats fédéraux de 0,2 M€ avec, notamment, la fin de la participation de Perrier.

Au niveau des charges, le budget 2015 intègre :

- l'impact des suites du contrôle fiscal sur le calcul de la CVAE pour 1,1 M€ ;
- l'augmentation des coûts informatiques et de téléphonie de 0,6 M€ avec, notamment, l'externalisation des infrastructures institutionnelles, le déploiement du nouveau logiciel comptable des ligues et de leurs comités départementaux et l'accroissement des besoins de services support.

L'effectif CDI de ces directions s'établira à 62 salariés, en progression de sept postes, à savoir :

- la suppression de deux postes (une assistante et une coordinatrice accueil) ;
- la titularisation de trois postes CDD en CDI (un chargé de mission développement international, un chef de projet audio/vidéo, un juriste institutionnel) ;
- la création de six postes (un chargé de relations publiques, une assistante direction générale, un administrateur réseau,

un administrateur bases de données, un chef de projet informatique et un contrôleur interne).

DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES

- **Les produits** de l'ensemble des activités événementielles sont budgétés à hauteur de 210,1 M€ en augmentation de 4,8 M€, soit +2,3 %.
- **Les charges**, de leur côté, atteignent 122,7 M€. Elles sont en augmentation de 13,4 M€, soit +12,3 %.
- **Le solde analytique** prévisionnel s'établit ainsi à +87,4 M€.
- **Et la MBA** à 91,5 M€ contre 100,3 M€ en 2014.

Par activité, les principaux faits marquants sont les suivants : [Tournoi de Roland-Garros](#)

Le budget 2015 fait apparaître une MBA de 86,3 M€, en baisse de 7 M€ comparée à 2014.

La marge sur coûts directs des centres de profit (médias, billetterie, partenariat et relations publiques) progresse de 2,1 M€, soit +1,4 %. Cette progression de la marge comprend 0,9 M€ lié à la variation de la parité €/ \$.

Les autres charges, hors centres de profit, augmentent de 8,4 M€. Cette augmentation comprend :

- la revalorisation des prix versés aux joueurs pour 3,6 M€ (+14 %) ;
- l'augmentation des coûts informatiques pour 1,6 M€ (accroissement de la couverture WiFi, remplacement d'infrastructures, développement de la panneautique) ;
- l'augmentation des charges sportives pour 0,6 M€ avec le développement des services aux joueurs ;
- l'augmentation des charges de communication est due, outre à des reclassements avec les charges d'organisation, à la poursuite des déploiements des « Rendez-vous à RG » pour 0,5 M€ et à l'achat d'espaces dans le métro et d'opérations de presse pour 0,2 M€.

[BNP Paribas Masters](#)

La MBA dégagée par le tournoi (avant imputation d'une quote-part des salaires du personnel permanent) est budgétée pour 2015 à 1,4 M€ contre 2,2 M€ en 2014.

Les produits sont budgétés en hausse de 0,8 M€ principalement du fait de la renégociation des droits médias.

En revanche, les charges sont fortement impactées par les coûts d'organisation (notamment liés aux travaux et au coût de location du site), +1,1 M€, et par l'augmentation des prix au joueurs de 12,4 % ,soit 0,4 M€. L'augmentation des charges ressort ainsi à +1,6 M€, soit +15,4 %.

[Musée et terre ! de Roland-Garros](#)

La MBA de cette activité est négative à -0,5 M€ vs -0,3 M€ en 2014. Cette activité est impactée par la perte du partenariat Perrier.

[Griffe Roland-Garros](#)

La MBA dégagée par cette activité atteint 4,2 M€ vs 5 M€ attendu pour 2014.

Le chiffre d'affaires prévu pour 2015 s'élève à 11,8 M€, stable par rapport à 2014. Le maintien du chiffre d'affaires s'appuie sur le développement des boutiques éphémères à l'extérieur du stade.

[Stade Jean-Bouin](#)

Je vous rappelle que la concession du stade Jean-Bouin a été attribuée à la FFT pour 20 ans à compter du 1^{er} décembre 2010 et que ce site a vocation à être dédié à l'entraînement des joueurs pendant le tournoi de Roland-Garros. À l'année, le site est sous-concédé à l'Association Paris Jean-Bouin.

Les travaux de rénovation du club-house ont débuté au cours de l'exercice 2014 afin que les installations soient conformes au standard d'un tournoi du Grand Chelem.

Au titre de 2015, il est prévu une MBA à l'équilibre sur ce centre d'imputation.

[Effectif de l'ensemble de la direction des activités événementielles](#)

L'effectif CDI de la directions des Activités événementielles, toutes activités incluses, était budgété au titre de 2014 à 108 postes permanents. À la clôture de l'exercice, deux postes n'étaient pas pourvus, ramenant l'effectif à 106 personnes (un assistant logistique et un commercial B to C).

Le budget 2015 inclut l'intégration de ces deux postes non encore pourvus, ainsi que :

- l'arrivée, suite au transfert en provenance d'autres directions, de deux postes de chargé de mission opérationnelle tournoi ;
- et la création de quatre postes, deux à la logistique (un responsable adjoint service technique et un régisseur sites extérieurs), un au B to C comme référent marché noir et un chargé de mission partenariat au B to B.

L'effectif attendu ressort donc, pour 2015, à 114 salariés en CDI.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES LIGUES

Le plan de développement des ligues est budgété à hauteur de 23,8 M€ en retrait de 0,7 M€.

Comme évoqué précédemment, la structure du plan de développement évolue avec la création de la dotation globale fédérale.

Les points clés de l'évolution du budget plan de développement sont :

- une revalorisation de 1,5 % de la part structurelle de la DGF ;
- une contribution prélevée sur la DGF pour le nouveau modèle fédéral à hauteur de 5 % de son montant total ;
- la suppression de la subvention Trophée Perrier National.

ADT ET OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Le montant de subvention à l'ADT est maintenu à 0,5 M€.

Une ligne de provisions pour risques et charges est prudemment budgétée à hauteur de 250 K€.

Enfin, il est créé une ligne budgétaire de 1 M€ afin d'accompagner les évolutions structurelles liées à la mise en place du nouveau modèle fédéral.

5- Nouveau modèle fédéral

Avant de terminer cette présentation, je voudrais souligner que l'élaboration de ce budget 2015 s'inscrit déjà dans la construction du nouveau modèle fédéral.

En effet, ce sont déjà près de 1,7 M€ d'économies qui sont réalisées dans ce budget par le tennis fédéral, au titre de ce nouveau modèle :

- par ce qu'on nomme aujourd'hui les territoires, à hauteur de 850 K€, correspondant à la « réduction de voilure » de notre dotation globale fédérale ;
- par le siège, à hauteur de 550 K€ également, à travers la suppression de six postes non remplacés ;
- au titre des actions fédérales, par la suppression d'une enveloppe de 300 K€ dédiée jusqu'ici à l'aide au très haut niveau.

6- Synthèse

En synthèse, les chiffres clés de ce projet de budget 2015 sont les suivants :

- 226 M€ de produits, en progression de 2,4 % ;
- 198 M€ de charges hors amortissements et IS, en progression de 5,9 % ;
- 19,6 M€ de résultat net, en recul de 5 M€ ;
- une MBA de 23,9 M€, en baisse de 5,7 M€ ;
- des investissements courants (hors NRG) de 7,8 M€ ;
- ce qui permet de dégager un cash-flow opérationnel disponible pour le financement de NRG de 16,1 M€.

Les ressources dégagées par nos activités événementielles, après imputation des frais de structure, s'élèveront à 71,1 M€ en 2015.

Avant de répondre à vos questions, je vous propose d'entendre le rapport du président de la commission des finances, Christophe Lesperon.

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances n'émet aucune objection à l'approbation du budget présenté par le trésorier général de la FFT.

VOTE DU BUDGET 2015

L'assemblée générale adopte à la majorité absolue le projet de budget 2015 tel qu'il lui a été présenté.

Nombre total de voix : 1 781

Nombre de voix présentes ou représentées : 1 773

Redevances fédérales 2016

LICENCE FÉDÉRALE

Pour 2016, le comité de direction propose de passer le prix de la licence adulte à 27 € (25 € en 2015) et de passer celui de la licence jeune à 18 € (16 € en 2015).



COTISATION CLUBS ET DROITS D'ENGAGEMENT TENNIS ENTREPRISE

(non compris l'abonnement à *Tennis Info*)

- Cotisations statutaires clubs affiliés : maintien à 30 €.
- Droits d'inscription section Tennis Entreprise : maintien à 20 €.

TAXES TOURNOIS

- Tournois hors catégorie, dont les montants en prix sont supérieurs à 4 600 € : maintien à 510 €.
- Tournois de première catégorie, dont les montants en prix sont supérieurs à 2 300 € : maintien à 255 €.
- Tournois de deuxième catégorie, dont les montants en prix sont supérieurs à 1 200 € : maintien à 130 €.
- Tournois de troisième catégorie, dont les montants en prix sont inférieurs à 1 200 € : maintien à 65 €.
- TMC – Tournois multichances : maintien à 22 €.
- TLC – Tournois des licenciés du club : maintien à 22 €.

DROITS D'ENGAGEMENT DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

- Maintien à 45 €.

BEACH TENNIS

- Maintien à 22 €.

PADEL

- Maintien à 30 €.



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADOPTE CES PROPOSITIONS À L'UNANIMITÉ.

Nombre total de voix : 1 781 - Nombre de voix présentes ou représentées : 1 773

Vote des nouveaux statuts et règlements administratifs de la FFT

M. WALLACH.- Vous avez reçu un document comprenant les nouveaux statuts et les règlements administratifs. C'est un document très complet, que l'on ne va pas reprendre dans le détail. Il comprend des modifications substantielles des statuts et une refonte des règlements administratifs. Nous allons vous présenter trois points particuliers : la modernisation de la gouvernance ; les nouvelles structures nouveaux membres ; les relations entre la fédération, les ligues et les comités départementaux.

LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE

• La méthode

Elle est partie du rapport du CNOSF sur la gouvernance des fédérations et a été discutée en conférence des présidents de ligue à l'issue de laquelle un groupe de réflexion a été créé autour de Bernard Giudicelli.

Les mots clés des travaux sont au nombre de trois – réflexion, proposition, discussion – et selon une boucle itérative puisqu'à chaque fois que des propositions étaient faites, une instance les discutait et à l'issue de ces débats, on revenait dans le groupe de réflexion pour les modifier jusqu'à aboutir au comité de direction d'août 2014 qui a adopté à l'unanimité les propositions. Ces propositions ont ensuite été présentées aux congrès interrégionaux à l'issue desquels quelques réajustements ont été faits, grâce à la commission des statuts et règlements.

Aujourd'hui, vous avez la version finale.

• Les constats

D'abord, la gouvernance est peu adaptée au caractère atypique de la fédération, qui est une entreprise associative propriétaire d'un événement international. La gouvernance y est exclusivement associative. L'organe de décision est le comité

de direction, composé de 45 membres mais qui vote toujours après les propositions faites par le bureau fédéral, lui-même constitué de 18 membres. Depuis deux mandats déjà, un délai a été instauré entre le bureau et le comité de direction. On peut voir les choses en bien ou en mal : en bien, ce délai de réflexion permet au comité de direction de prendre le temps de lire les propositions avant de les adopter ; en négatif, cela retarde le processus d'adoption des décisions.

Au niveau du comité de direction, il y a ce ralentissement, mais aussi souvent un sentiment de frustration, parfois même d'inutilité. En tout cas, il a l'impression de n'être qu'une chambre d'enregistrement dans la mesure où depuis une bonne dizaine d'années, toutes les décisions du bureau – à une modification près – ont été adoptées telles quelles par le comité de direction.

Paradoxalement, il n'existe aucun organisme d'analyse, de contrôle, de proposition, à l'exception de la commission des finances qui contrôle les finances de la fédération. Le risque, c'est celui de dérive, avec, par exemple, un exercice un peu trop personnel du pouvoir.

• Les préconisations

Je m'attarderai sur six d'entre elles.

> L'idée de dissocier à partir d'une même liste deux instances : un comité exécutif, constitué de 18 membres, dont le président sera celui de la FFT ; un conseil supérieur de tennis, composé de 32 membres, disjoint du comité exécutif et dont les missions sont également disjointes de celles de ce dernier.

Cette nouvelle notion est importante, car ces deux entités auront des missions différentes, ce qui permettra, dans le premier cas, d'agir rapidement sur une forme concentrée de pouvoir ; et dans le second cas, de contrôler l'action du

premier et de faire également des propositions. Et puis, quelques retouches complémentaires : le comité exécutif aura obligation d'avoir un médecin et d'être composé au minimum de 12 membres de moins de 70 ans.

> Ainsi, on garantit la cohérence exécutive, puisque ce sont les 18 membres – qui sont en tête de la liste arrivant elle-même en tête de l'élection – qui constitueront de façon homogène le comité exécutif. Ce n'est pas un chèque en blanc, car il y a des organes de contrôle, de recours. Et, bien entendu, l'assemblée générale reste souveraine pour les décisions.

> Dans le conseil supérieur du tennis, toutes les tendances exprimées dans les listes seront représentées. Puis, une fois ces représentations actées et le conseil constitué, c'est le conseil lui-même qui choisira son président, à la différence du comité exécutif puisque c'est la tête de liste de la liste arrivée en tête qui devient le président de la FFT.

> La limitation du cumul. On avait l'habitude d'avoir un président de la fédération qui ne soit pas président de ligue. Il faudra qu'il en soit de même pour le secrétaire général, le trésorier et le président du conseil supérieur du tennis. S'ils le

sont au moment de l'élection, ils auront un mois pour démissionner et laisser la place dans leur ligue à quelqu'un d'autre. Donc quatre postes qui ne sont plus cumulables avec la fonction de président.

> La notion de compétences

Celles du comité exécutif, d'abord.

1/ Il exercera tous les pouvoirs qui ne sont pas exercés par les autres instances statutaires. Par exemple, la commission des litiges continuera à traiter les litiges, mais tout le reste sera confié au comité exécutif.

2/ Il rendra compte de son activité au conseil supérieur. Il fera un rapport trimestriel au conseil supérieur et devra montrer une transparence totale à la demande dudit conseil, en fournissant tous les documents demandés dans un délai raisonnable. C'est la contrepartie de la gestion exclusive.

3/ Le comité exécutif proposera les grandes orientations qui devront être validées par l'assemblée générale.

Maintenant, les compétences du conseil supérieur du tennis.

1/ Il examinera le rapport d'activité du comité exécutif et fournira un rapport de gestion à l'assemblée générale.

2/ Il pourra proposer des orientations, notamment celles qui seront issues du futur conseil des présidents de ligue.

3/ Il évaluera et exercera une surveillance, en particulier sur les comptes, mais sans s'immiscer dans la gestion.

4/ Il pourra demander la révocation du comité exécutif en la proposant à l'assemblée générale, seule habilitée à le faire, et dans des conditions qui seront bien précisées dans les textes.

> L'idée de renforcer l'exécutif en rendant statutaire le conseil des présidents de ligue. Depuis de très nombreuses années, à la fédération, nous avons une conférence des présidents de ligue dont nous avons gardé les minutes pendant très longtemps en mettant bout à bout toutes les discussions s'y déroulant et qui étaient extrêmement intéressantes.



Si on veut définir la conférence des présidents de ligue, on pourrait dire que c'est un laboratoire d'idées où tout peut se dire, une sorte de *think tank*. On a observé que la parole y était libre. L'idée est de rendre statutaire le conseil des présidents de ligue, car on a besoin d'une parole qui vienne du terrain, là où il y a des besoins et des demandes. Cela assure une fluidité parcourant toute la pyramide fédérale en concentrant les décisions, mais en ayant toutes les billes pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

En conclusion, nous avons : une assemblée générale, qui reste souveraine ; deux organes – un organe d'exécution et un organe de contrôle –, tout cela alimenté par trois structures que sont le conseil des présidents de ligue, les congrès interrégionaux et le congrès fédéral – qui continuera d'exister, car c'est un organe de concertation qui vient à la suite des congrès interrégionaux. J'ai oublié de dire que c'est le conseil des présidents de ligue qui élira les commissions fédérales.

LES NOUVELLES STRUCTURES NOUVEAUX MEMBRES

• **Le constat**

Le point de départ a été le constat suivant, à savoir qu'il y a 1 million de licenciés et 4 à 5 millions de pratiquants. Comment alors amener vers la licence des pratiquants non licenciés ?

• **La méthode**

Nous avons mis en place un groupe de réflexion autour de Jean-Pierre Dartevelle, qui s'est réuni à six reprises. Ses suggestions et idées ont été transformées en propositions, qui ont été discutées, remodifiées, dans une sorte de boucle permanente, jusqu'à aboutir à celles qui vous sont faites maintenant.

• **Les objectifs**

Dans les clubs, il y a beaucoup de *turnover*. Beaucoup viennent dans les clubs et en partent, notamment parce qu'ils n'adhèrent pas au schéma fédéral. Les gens viennent avec une idée en tête : pour certains, c'est : « Je veux jouer » ; pour

d'autres, c'est : « Je veux prendre une leçon ». Or, le schéma que nous leur proposons, qui est très complet puisqu'il va de l'animation à la compétition, ne les intéresse pas. Ils y voient un frein à la façon de pratiquer qu'ils souhaitent. On continue avec ce système, car nous sommes une fédération de clubs et que l'on a intérêt à avoir des clubs affiliés qui soient forts, dynamiques, qui puissent faire avancer le tennis. Pour autant, il ne faut pas négliger ceux qui veulent autre chose qu'adhérer à un club. D'où le concept d'avoir, à côté des clubs, des structures habilitées, avec deux caractéristiques.

> Leur habilitation est temporaire.

> Un cahier des charges est défini sur le principe du gagnant/gagnant. Pour nous, l'objectif ce sont les licences ; il faut aussi que la structure y trouve un avantage. Le cahier des charges est basé sur des droits et des devoirs réciproques, avec des niveaux d'habilitation, car ces structures doivent délivrer des licences. Elles participent aux activités de compétition ; ce n'est pas un droit, cela fait partie du cahier des charges. On peut être structure habilitée simplement en pratiquant le tennis dans sa structure. Mais si, dans un premier temps, on veut participer, par exemple organiser des tournois internes qui pourraient être homologués, c'est une possibilité. Une autre possibilité serait d'engager des équipes. Tout cela est progressif, négocié, ce n'est jamais permanent. Par contre, elles sont soumises au pouvoir disciplinaire de la fédération, puisqu'elles sont habilitées par celle-ci. Toutefois, ces structures habilitées ne possèdent pas tous les droits des clubs affiliés. Notamment, elles ne votent pas à l'assemblée générale, elles n'ont pas droit aux mêmes subventions. En résumé, elles ne sont donc pas dans la famille fédérale, mais « amies » de la famille.

• **Les conditions de l'habilitation**

> Avoir la jouissance d'installations. Cela peut être des structures municipales sur lesquelles on joue en jeu libre. Cela

peut être des enseignants professionnels qui ont leur propre structure d'accueil – par exemple, pour des entraînements ou pour des stages –, qui n'ont pas du tout envie de se mettre en association car ils veulent garder la mainmise sur leur structure. Par contre, ils seraient prêts à adhérer à côté de la fédération pour peu qu'on leur demande un certain nombre de participations, mais pas de faire tout le panel des activités fédérales. Les structures que nous ciblons existent à ce jour. Nous sommes vraiment dans une démarche qui peut déjà être lancée. De même, actuellement, sans oublier le beach tennis, il y a des courts de padel qui s'installent dans pas mal de ligues. Ces structures padel, qui sont essentiellement des structures commerciales, entrent tout à fait dans la démarche d'une structure habilitée.

> Être licencié. Au moins a minima les personnes qui représentent, qui organisent le jeu dans ces structures. À terme, lorsque les gens demanderont à avoir de plus en plus d'avantages, s'ils engagent des équipes, il faut que les personnes de ces équipes soient licenciées. Et puis – on peut toujours rêver – ne pas oublier que la passerelle peut être ouverte jusqu'à devenir un club affilié. Le jour où l'on aura réussi à convaincre, peut-être y aura-t-il un intérêt à transformer une structure habilitée en une structure fédérale affiliée classiquement.

> S'engager à respecter les règlements fédéraux ; c'est bien le minimum.

LES RELATIONS FÉDÉRATION-LIGUES-COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Nous sommes restés dans la même logique. Nous sommes partis d'une réunion des secrétaires généraux et des trésoriers généraux en juin 2013, puis les congrès interrégionaux et des allers-retours avec deux conférences de présidents de ligue et un comité de direction qui a approuvé les propositions que l'on va vous faire. Cela a été présenté aux congrès interrégionaux pour vous être livré aujourd'hui.

• **Les constats**

Depuis de très nombreuses années, les règlements administratifs sont repris, toilettés, modifiés. On ajoute, on enlève, on gomme, on change et finalement, on court le risque d'arriver à une faible lisibilité et à un manque de cohérence. Parfois, il y a des interprétations contestables selon que l'on se réfère à un article ou à un autre. L'idée a été de refondre totalement les chapitres I et II des règlements administratifs.

• **Deux principes**

> La réaffirmation de la ligue comme unité administrative. L'unité de l'organisation, c'est la ligue avec les comités départementaux, l'ensemble de la ligue et de toutes les organisations sur son territoire.

> Il y a un pouvoir d'adaptation, puisqu'aucun territoire n'est le même qu'un autre. Au sein d'une ligue, on sait qu'il y a des différences ; dans chaque département également. S'il y a des zones, des secteurs, il y a des différences. L'idée est d'essayer de trouver une adaptation qui, parfois, aille au-delà du département, qui soit transdépartementale. Dans notre ligue, par exemple, nous avons l'objectif d'amener 100 % des clubs à adhérer à ADOC. Ce n'est pas très compliqué d'organiser des réunions dans chaque département avec des pools de clubs qui sont regroupés. Puis, au fur et à mesure que l'on avance dans le pourcentage, nous avons des poches, avec un certain nombre de clubs qui n'ont pas adopté ADOC ; nous avons donc le choix d'aller les voir un par un, ou d'essayer d'organiser des formations et des regroupements. Nous sommes typiquement dans le transdépartemental : nous sommes sur le territoire, nous pouvons faire des réunions regroupant cinq ou six clubs d'un département à l'autre. L'idée est d'adapter la politique volontariste de l'ADOC sur le territoire tel qu'il est. Si nous restions dans un territoire de ligue ou sur un site particulier, nous n'aurions pas assez de personnes pour organiser des formations. C'est l'esprit de l'adaptation aux spécificités locales, bien entendu avec les comités départementaux qui sont au plus près de tous ces problèmes.

• **La déclinaison de la politique de la fédération en quatre domaines**

Nous allons vers un choc de simplification.

Les règlements administratifs, c'est une jungle. Vous allez d'une page à une autre, c'est comme la nuit, sous la pluie, dans une ville que vous ne connaissez pas et sans GPS. Cela devenait très difficile, car on ne tombait pas toujours sur le bon article.

L'idée est de sectoriser l'activité de la politique fédérale en quatre domaines qui vont servir tout le temps : quand on devra avoir des références du point de vue administratif ; quand on fera les plans de développement annuels ; également pour les projets sportifs des candidats lors des élections. J'ajouterai même que, dans nos propres ligues, à un moment donné, nous avons tous des comptes à rendre ou des subventions à demander à des conseils généraux, des contrats d'objectifs avec la région, etc. ; cela facilitera la demande, car nous aurons tout regroupé.

Les quatre domaines sont : le sportif ; le développement ; les ressources humaines et les finances ; la gestion et l'administration.

Tout cela pourquoi ? Pour assurer une coordination efficace entre la fédération et les ligues. Tout ce qui a été mis en place progressivement via les chemins de gouvernance aboutit à une cohésion entre la fédération et les ligues, afin d'avoir les informations de bas en haut et de haut en bas.

> Une des propositions est donc que les assemblées générales des ligues se tiennent au plus tard quatre semaines avant celle de la fédération.

Concernant la coordination entre la ligue et les comités, il est proposé :

> que le président de ligue soit invité aux réunions du comité de direction du département, car il est là pour apporter l'information, mais aussi pour écouter, reprendre les problèmes rencontrés sur le terrain pour les remonter au conseil des présidents de ligue. C'est la première étape de la remontée de l'information, qui aboutira aussi aux congrès interrégionaux.

> l'élaboration d'une politique salariale : soit au niveau du bureau de la ligue – donc avec les présidents des comités départementaux –, soit en créant un comité de pilotage, ceci afin d'éviter des distorsions trop importantes qui peuvent être préjudiciables aux relations existant entre les personnels dans une même ligue.

> de limiter le cumul des mandats de président de la ligue avec ceux de président de comité, de président de club affilié et/ou de représentant d'une structure habilitée. On pourrait résumer cela par : chacun à sa place et une place pour chacun, afin que chacun puisse assumer ses fonctions et ses missions dans le cadre du schéma général de la fédération.

> de reconnaître le rôle des congrès interrégionaux et du congrès fédéral.

Ces points sont tous imbriqués les uns avec les autres, aussi bien lorsque l'on parle de gouvernance que d'organisation territoriale, afin de valider la démarche que nous voulons vertueuse, celle d'une concertation positive. Je remercie la commission des statuts et règlements car il y a eu pas moins de vingt réunions où on a procédé progressivement à des retouches, à une réécriture. On m'a dit qu'il reste quelques petites coquilles qui pourraient être corrigées. Je remercie le service juridique en la personne de Florence de Castilla, qui a été l'élément tampon dans certaines réunions – lorsque l'on avait par exemple tendance à partir dans de grandes idées – en nous disant : « Attention, juridiquement ce n'est pas valable ».

Merci à toutes à et tous de votre bienveillante attention.
(Applaudissements)

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. Bernard COLAS (Côte-d'Or).- Tel que prévu, le conseil supérieur sera constitué au bas mot des trois-quarts de la même liste que le comité exécutif. Je ne vois donc pas très bien comment il pourra surveiller et contrôler ce comité exécutif. Pourquoi n'avez-vous pas prévu deux élections différentes ?

M. WALLACH.- Cela a donné lieu à de longues discussions dans les congrès interrégionaux, en groupe de travail, etc. Je suis peut-être naïf mais, honnêtement, à partir du moment où on a des fonctions de contrôle, je ne vois pas pourquoi on ne les exercerait pas. Par définition, lorsque la commission des finances contrôle les comptes, le fait d'être sur une liste ou une autre n'entre pas en ligne de compte. C'est un problème de compétences. Je ne vois donc pas de contradiction.

Dans le conseil supérieur, il va falloir des gens qui soient compétents dans le juridique, des gens compétents dans les finances – puisque le conseil supérieur aura le rôle de la commission des finances. Si chacun joue son rôle, il n'y a pas de raison pour qu'il y ait des problèmes.

Je ne vais pas me mettre en avant, mais pas mal de gens me connaissent dans la salle. Au cours des mandats de l'ancien président de la fédération – j'ai été élu sur ses listes par deux fois –, je me suis accroché avec lui lorsque je n'étais pas d'accord. Quand on n'est pas d'accord, on peut le dire à quelque niveau que ce soit.

Je veux bien croire qu'il y a un risque, mais selon moi, ce n'est pas parce que l'on est dans le conseil supérieur que l'on est obligé d'être un béni-oui-oui.

Un intervenant (Charente).- Sur la gouvernance, je trouve que l'on n'intègre pas suffisamment les comités départementaux et leurs présidents. Or, c'est là où se passe un maximum de choses ; on est proche des licenciés, on représente la proximité.

M. WALLACH.- Les listes qui seront constituées seront composées de cinquante personnes parmi lesquelles il y aura forcément des présidents de comités départementaux. On les retrouvera dans les congrès interrégionaux, dans des commissions. Il n'y a pas de poste prédéterminé. C'est la personne qui construira la liste qui devra avoir l'intelligence de penser à une cohésion de toutes les forces vives existant sur le territoire de la fédération.

M. le PRÉSIDENT.- Il y a cinquante personnes. Le président a donc le choix de choisir des départements, des ligues, toutes les personnes qui vont constituer sa liste.

Un intervenant (Alpes-de-Haute-Provence).- Dans le non-cumul des mandats, quelque chose me gêne, c'est le cas d'une structure habilitée. Cela veut dire qu'un président de structure habilitée – ou le patron, puisque cela peut être une structure commerciale – peut se présenter à une élection de comité départemental ou de ligue. S'il n'a pas le droit de cumuler les mandats, il peut très bien démissionner de son poste pour postuler à un autre.

M. WALLACH.- La condition est qu'il soit licencié. Après, il a tous les droits afférents à la licence.

M. GIUDICELLI.- Et surtout, il faut qu'il soit élu !

M. le PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote à bulletin secret, comme cela a été demandé.
(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Les nouveaux statuts et règlements administratifs sont approuvés (81 % de votes favorables).
(Applaudissements)

VOTE DES NOUVEAUX STATUTS ET RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS DE LA FFT
Nombre de voix total : 1 781
Nombre de voix présentes : 1 773
Quorum de 50 % atteint (891)

Nombre de voix exprimées : 1 692 soit 95,43 %
Bulletins blancs : 47 voix soit 2,65 %
Bulletins nuls : 10 voix soit 0,56 %
Oui : 1 367 voix soit 81 %
Non : 325 voix soit 19 %
Les nouveaux statuts et règlements sont adoptés avec 81 % des voix.

Rapport du médecin coordonnateur national

Le médecin coordonnateur.- En 2014, 368 joueurs étaient inscrits sur les listes ministérielles : 113 sur la liste sportive de haut niveau ; 255 sur la liste espoirs. Voici la répartition de ces joueurs en fonction de la liste d'appartenance et de la structure d'entraînement. 58 % de ces joueurs évoluent hors structure.

Ces listes ont un turnover d'environ 30 %. Nous voyons donc arriver une centaine de nouveaux joueurs chaque année.

Pour pouvoir être inscrits, ces nouveaux joueurs doivent se soumettre à un bilan médical préalable qui va comprendre, notamment, un bilan cardiaque complet. Ce bilan a pour but de s'assurer de l'absence de toute pathologie incompatible avec la pratique intensive du sport, mais aussi de rechercher toutes les anomalies qui nécessiteraient la mise en place d'une surveillance régulière, afin que le joueur puisse mener son projet sportif sans prendre de risques pour sa santé.

Ce bilan, qui se déroule en septembre, doit être terminé début octobre avant la date de clôture des inscriptions dans la base ministérielle. C'est une course contre la montre, car toutes les fédérations ont le même calendrier. Il est donc important que les médecins anticipent les prises de rendez-vous.

Une fois inscrits sur les listes ministérielles, les joueurs doivent se soumettre à une surveillance médicale annuelle. Elle comprend deux bilans par an, dont vous pouvez voir les règles de prescription sur ce tableau. Nous demandons que le premier bilan soit terminé avant le 31 janvier, afin que le deuxième bilan, qui doit être fait à six mois d'intervalle, puisse idéalement être réalisé avant l'été. Ce deuxième bilan comprend un deuxième examen clinique et, pour les mineurs, un deuxième bilan psychologique. En tout état de cause, les joueurs doivent avoir effectué l'intégralité de leur surveillance annuelle avant le 15 septembre pour pouvoir être réinscrits.

L'objectif de cette surveillance médicale est d'aider les joueurs à rester en bonne santé et de leur apprendre à gérer leur état de forme. La recherche de la performance suppose



en amont une bonne hygiène de vie et d'anticiper au maximum les problèmes qui peuvent survenir. Pour cela, le rôle du médecin du sport est, bien sûr, de dépister et de traiter toutes les pathologies, mais aussi d'éduquer le sportif dans le domaine de la nutrition, de la récupération, du sommeil et de la prévention des blessures.

Le joueur doit apprendre à se connaître et à être acteur de sa santé ; un apprentissage qui commence en début de carrière. Cela nécessite du temps, de l'écoute et le savoir d'un professionnel. Le joueur doit sortir de ces consultations en ayant

l'assurance d'avoir reçu l'information qui va lui permettre de faire face aux différents défis.

Tout cela ne peut se faire sans une relation de confiance privilégiée entre le joueur et le médecin. Ainsi, on voit que le médecin est un acteur prépondérant dans la prévention du dopage et des addictions.

Enfin, pour le joueur, ces consultations peuvent représenter un véritable sas de décompression. Dans l'intimité d'une consultation, il peut tout exprimer, des choses qu'il n'aurait pas forcément envie de partager avec son entourage. C'est important de lui donner l'occasion de pouvoir le faire. On a vu que certains cas pouvaient être très graves ; le bilan psychologique prend alors toute son importance.

Quelle est notre organisation à la FFT ?

Ce sont les médecins de pôle et, pour les hors structure, les médecins de ligue qui coordonnent le passage de ces bilans. Nous utilisons l'outil informatique Medpassport. Les médecins ont ainsi connaissance des examens à réaliser pour chacun de leurs joueurs. Ils doivent y renseigner les résultats.

Les CTR sont des relais très précieux pour contacter et relancer les joueurs. Suite à une demande qu'ils ont exprimée lors du dernier stage des CTR, nous leur avons donné l'accès en visualisation au tableau de bord de Medpassport. Ils peuvent ainsi suivre l'état de réalisation des examens.

Enfin, le médecin coordonnateur national supervise l'ensemble, adresse des courriers aux joueurs en leur donnant toutes les informations nécessaires à la réalisation de cette surveillance et leur explique l'obligation de s'y soumettre, sans quoi ils ne pourraient être réinscrits l'année suivante. Il s'assure de la réalisation des examens et envoie des relances si nécessaire.

Pour que cette surveillance se déroule de manière optimale, il est important de communiquer auprès des parents et des joueurs, de les sensibiliser à l'importance d'être acteurs de leur santé et donc d'intégrer cette surveillance médicale à leur projet sportif. Pour cela, une réunion annuelle d'information – voire deux – organisée par le médecin de ligue et le CTR nous semble indispensable. Les entraîneurs peuvent aussi relayer des messages auprès de leurs joueurs.

Enfin, le médecin doit pouvoir apporter un réseau médical aux compétences multiples : médecin du sport, cardiologue et plateau technique, expert en traumatologie, radiologue, podologue, kinésithérapeute, ostéopathe, dentiste, psychologue, diététicien, accès à un centre hospitalier.

Quels sont les taux de réalisation en 2014 ?

Près de 70 % des joueurs ont effectué l'intégralité des examens demandés. Trois sportifs de haut niveau et six espoirs n'ont rien fait, mais ces joueurs n'étaient pas proposés sur les listes 2015, ayant interrompu leur carrière ou n'ayant pas les résultats suffisants.

Enfin, un peu moins de 30 % avaient des bilans incomplets dus soit à un examen manquant – un bilan psychologique, un bilan dentaire, une bandelette urinaire –, soit à l'absence de deuxième bilan. Parmi ces joueurs, plus de la moitié n'était pas reproposée sur les listes 2015.

Concernant les joueurs devant être reconduits, l'absence de deuxième bilan a concerné quinze sportifs de haut niveau. Finalement, ces joueurs ont été réinscrits avec un courrier personnel du DTN les informant de cette mesure exceptionnelle. Sur les dix espoirs concernés, sept n'ont pas été réinscrits et trois ont bénéficié de notre indulgence, en raison de circonstances particulières.

À l'initiative de notre médecin fédéral national, le professeur Jean-François Duhamel, nous avons réalisé en 2014 une étude sur les pathologies de croissance. Il s'agissait, pendant une période définie, d'assurer une veille sur une population donnée afin de connaître le nombre de joueurs souffrant de cette pathologie.

Les effets de l'hyperactivité sportive conjugués à ceux de la croissance peuvent entraîner au niveau des articulations des lésions du cartilage de croissance, responsables de douleurs. Ces pathologies sont fréquentes. Le traitement est basé sur le repos sportif, qui peut être long. La prévention repose donc sur une surveillance rapprochée et une prise en charge précoce.

Douze ligues se sont portées volontaires pour participer. La population surveillée devait avoir entre 9 et 16 ans.



Elle comprenait les joueurs du PAN, les joueurs inscrits sur les listes ministérielles, et les médecins pouvaient choisir d'y ajouter certains entraînés de ligue.

Au total, le nombre de joueurs surveillés a été de 112 (avec 57 % de garçons et 43 % de filles). Ont été enregistrés les antécédents de pathologies de croissance, le nombre d'heures d'entraînement, le nombre de jours off, les apports lactés journaliers, la supplémentation en vitamine D et l'existence ou non d'une pathologie de croissance actuelle – et, si oui, l'auteur du diagnostic et le temps d'arrêt total.

28 % étaient ou avaient été concernés par une pathologie de croissance, pour un âge moyen de 13,5 ans. Le temps d'arrêt moyen était de 2 mois, variant de 15 jours à 4 mois. À noter que les apports lactés étaient largement inférieurs aux recommandations.

Nous reconduisons cette étude en 2015 ; 21 ligues sont volontaires pour y participer.

Jean-François Duhamel et Bernard Montalvan organisent deux réunions par an pour les médecins de ligue : une fois en mai à l'occasion du congrès Médecine et Tennis ; une autre fois en

novembre. En 2014, voici les thèmes qui ont été abordés :

- le projet sport/santé/bien-être ;
- la responsabilité médicale des médecins de ligue sur les compétitions ;
- en clinique, le point sur la cryothérapie, le traitement des tendinopathies, les pathologies de l'épaule ;
- la surveillance médicale réglementaire ;
- des recommandations sur les apports nutritionnels ;
- l'étude sur les pathologies de croissance.

Pour terminer, je vous rappelle notre onglet « santé » sur le site de la FFT.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Merci.

Questions diverses

JOURNÉE ROLAND-GARROS DANS MON CLUB DU 30 MAI 2015

M. GIUDICELLI.- Le 30 août 2013, le groupe de réflexion sur la communication avait proposé au comité de direction d'utiliser plus Roland-Garros pour la promotion du tennis dans nos clubs. Cela paraît évident, mais c'est quand même la manifestation phare du tennis en France et, c'est vrai, elle était peu connectée à la réalité, à la vie associative de nos clubs.

Par ailleurs, nous avons constaté que de nombreux clubs faisaient leur prérentree des écoles de tennis fin mai/début juin, au moment de la fermeture des écoles.

De fil en aiguille a donc grandi l'idée d'une organisation qui permettrait aux clubs de résonner avec le tournoi avec l'annonce du tournoi toute la journée, les radios, les télévisions, et de faire en sorte qu'il y ait une connexion entre le tournoi et le club d'à côté, le club du quartier, le club du village, bref, le club de proximité, pour essayer d'amener des personnes à pratiquer, mais aussi pour fidéliser les licenciés actuels.

D'où les deux raisons d'être de cette journée.

La première : faire pratiquer de nouveaux licenciés en profitant de l'opportunité Roland-Garros. Dans la salle, il y a sans doute beaucoup de personnes qui, un jour, ont décidé de se mettre au tennis car elles ont vu Roland-Garros à la télévision. On a tous un peu nos finales cultes qui nous ont poussés sur un court ; on s'est vite aperçu que ce n'était pas aussi simple que ce que l'on avait vu à la télé ! Mais c'est ce concept-là, somme toute assez simple.



La seconde, c'est que c'est aussi l'occasion de faire la fête du tennis dans le club, avec les licenciés. Et là, on est dans la logique que l'on évoquait tout à l'heure, celle de la fidélisation au carré.

De quoi s'agit-il ?

C'est une opération nationale de promotion du tennis, le 30 mai 2015, donc le samedi du tournoi. « Jour de tennis » est le nom de code de l'opération de promotion que nous avons conçue.

C'est une journée d'accueil de tous les publics pour découvrir les clubs affiliés à la FFT et pratiquer le tennis dans une ambiance conviviale.

Avec un accompagnement fort de la FFT à travers une campagne de communication nationale, une mise à disposition de supports d'aide à l'organisation et à la promotion de l'événement, ainsi que des conseils personnalisés en ligne, afin que les clubs aient les informations pour participer.

Qui peut participer ?

Tous les clubs affiliés à la fédération, quels que soient leurs infrastructures et les moyens humains dont il dispose. Il n'y a pas de cahier des charges. Le seul cahier des charges, c'est que cette journée est ouverte aux personnes susceptibles de venir, et des animations organisées par le club. Il n'y a pas de cahier des charges, mais plutôt des engagements.

POUR LES CLUBS :

- accueillir tous les publics ;
- organiser des animations pour pratiquer le tennis ;
- faire participer gratuitement celui qui vient jouer ce jour-là.

POUR LA FÉDÉRATION :

- mettre en œuvre la campagne de communication nationale ;
- mettre à disposition des supports d'aide à l'organisation et à la promotion de l'événement. Ces supports seront téléchargeables sur une page du Guide du dirigeant, à la rubrique « Jour de tennis » ;

- un accompagnement personnalisé *via* les conseillers en développement qui seront chargés de relayer le message de cette journée.

- l'organisation d'un jeu-concours destiné à l'ensemble des participants.

Comment y participer ?

Un site dédié « Jour de tennis » sera sur l'application formulaire.fft.fr. La date limite d'inscription est fixée au 20 mars. Dès demain, un courrier électronique du président va partir à l'attention de tous les présidents de club pour leur annoncer l'opération, avec le lien vers le Guide du dirigeant sur lequel ils sauront exactement ce qu'il en est. Dès demain, à partir du moment où les clubs seront informés, ils pourront s'inscrire à cette opération.

À l'occasion des congrès interrégionaux, on a souvent évoqué les clubs impliqués, les clubs moins impliqués ou les clubs que l'on ne voyait jamais. Ce sera sans doute l'occasion de tester un peu la réactivité ou l'attractivité.

On parlait de la fidélisation au carré. Il y a d'abord celle des clubs. Cette opération en fait partie, montrer qu'aujourd'hui on anime notre réseau fédéral. Je pense aussi que c'est une journée qui répond certainement à aux attentes de clubs parce que, dans nos ligues, on sait que beaucoup de clubs n'ont pas attendu « Jour de tennis » pour vivre à l'occasion du tournoi, avec la télé tout le temps allumée et, sans doute aussi, des animations pendant le tournoi.

Avez-vous des questions ?

Je vous rassure, il n'y aura pas de vote à bulletin secret pour l'approuver ! (*Sourires*)

M. le PRÉSIDENT.- Merci.

Un intervenant.- Aura-t-on une restitution des inscriptions ?

M. GIUDICELLI.- Absolument.

Résolution sur les dispositions transitoires

Résolution n°1 sur les dispositions transitoires :

Les modifications apportées ce jour aux statuts et aux règlements administratifs de la fédération entrent immédiatement en vigueur, dans les conditions prévues aux articles 42 et 45.

Toutefois, les modifications qui concernent l'existence, la composition et les compétences des différents organes et commissions de la fédération, entrent en vigueur à l'occasion de la fin du mandat du comité de direction élu en 2013.

Dans la perspective de la mise en place du **comité exécutif** et du **conseil supérieur du tennis**, à l'issue du mandat du comité de direction élu en 2013 :

- les ligues et comités départementaux devront avoir procédé au renouvellement de leurs instances dirigeantes au plus tard le **deuxième dimanche du mois de janvier suivant les jeux Olympiques d'été de 2016** ;
- la commission de surveillance des opérations électorales exercera les compétences résultant des modifications statutaires et réglementaires adoptées ce jour à compter de l'organisation des opérations conduisant à la première élection du **comité exécutif** et du **conseil supérieur du tennis**. Jusqu'alors, l'article 34 continuera à être compris comme faisant référence au comité de direction et au bureau fédéral ;
- le comité de direction actuellement en place exercera les compétences dévolues au **comité exécutif** et résultant des modifications statutaires et réglementaires adoptées ce jour.

Adoptée à l'unanimité – 1 773 voix

Résolution n°2 sur les modifications qui pourraient être exigées dans le cadre de la Reconnaissance d'Utilité Publique :

L'assemblée générale de la fédération donne mandat au bureau fédéral afin de procéder aux éventuelles modifications

des statuts et des règlements administratifs qui seraient imposées par le ministère des Sports ou le ministère de l'Intérieur, dans la mesure où ces dernières ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la fédération qu'elle a fixés.

Le cas échéant, ces modifications seront portées à la connaissance de l'assemblée générale lors de sa prochaine réunion.

Adoptée à l'unanimité – 1773 voix



Interventions

- Nouvelle identité visuelle de la FFT (logo)
- Nouveau stade Roland-Garros : point d'étape
- Politique sportive : directeur technique national

Discours de clôture du président

Voilà, le moment est venu de clore cette assemblée.

Je vais faire court.

Je tenais tout d'abord à remercier l'ensemble des intervenants de cette assemblée générale pour la grande qualité, la clarté de ces présentations. Merci à tous !

Nous le disons sans cesse et vous l'avez entendu ce week-end :



nous sommes à la croisée des chemins.

Et nous préparons aujourd'hui, ensemble, la fédération de demain.

Grâce à vous tous, grâce à tous les acteurs qui font vivre le tennis au quotidien, grâce à nos formidables équipes du siège, nous réussissons, ensemble, à relever les nombreux défis qui nous attendent.

Car nous avons, au-delà de tout, une formidable envie, une passion commune, un engagement total.

Et inébranlable.

Nous réussissons.

Pour cela, **l'unité** et la **solidarité** de notre fédération et de ses dirigeants sont nos meilleurs atouts.

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Merci pour votre soutien et votre attention.

Jean GACHASSIN

Président de la Fédération Française de Tennis

ANNEXES

Extraits des documents remis aux délégués de l'Assemblée générale

1) Statistiques/palmarès

- 48-49** État statistique de tous les classés
- 50** Licenciés par ligue
- 51** Licenciés par catégorie sportive
- 52-55** Palmarès des épreuves fédérales 2014

2) Compte de résultat et bilan FFT

- 56** Rapport du commissaire aux comptes
- 57** Compte de résultat FFT
- 58-59** Bilan FFT actif
- 60-61** Bilan FFT passif
- 62** Affectation et réaffectation du résultat FFT
- 62** Structure financière du bilan
- 63-66** Annexe aux comptes FFT

3) États analytiques et budgétaires FFT

- 68** Tableau récapitulatif
- 69-71** Direction de la vie fédérale
- 72** Direction des compétitions et des équipes de France
- 73-74** Direction technique nationale
- 75** Coupe Davis / Fed Cup
- 76** Direction du marketing et de la communication
- 77** Directions fonctionnelles
- 78-83** Activités événementielles
- 84** Plan de développement
- 85** Opérations exceptionnelles
- 85** Impôt société

4) Plan emplois/ressources FFT

- 86** Tableau

JEUNES							ADULTES										TOTAL	
ÉCHELONS	12 ANS	13 ANS	14 ANS	15/16 ANS	17/18 ANS	JEUNES	SENIOR	35	40	45	50	55	60	65	70	75 HOMME	ADULTES	
1 ^{RE} SÉRIE					1	1	50	3									53	54
NÉGATIFS ET PROMOTION				6	55	61	456	36	8	2							502	563
0			1	30	49	80	225	28	14	3	3						273	353
1/6		3	4	33	50	90	345	47	23	11	4						430	520
2/6		4	21	59	103	187	461	101	68	22	5						657	844
3/6		7	28	102	133	270	756	159	113	38	8	1		1			1 076	1 346
4/6	3	25	42	130	170	370	1 081	253	164	98	29	8	1				1 634	2 004
5/6	6	37	54	195	257	549	1 445	417	321	156	40	15	6	2	2		2 404	2 953
15	19	63	103	382	387	954	2 020	610	499	292	88	21	6	1	2		3 539	4 493
2 ^E SÉRIE	28	139	253	937	1 204	2 561	6 789	1 651	1 210	622	177	45	13	4	4		10 515	13 076
15/1	76	226	254	768	731	2 055	2 953	1 026	1 007	565	226	67	17	9	1		5 871	7 926
15/2	124	257	349	899	836	2 465	3 726	1 404	1 527	1 043	398	138	58	32	15	1	8 342	10 807
15/3	158	271	339	1 055	1 034	2 857	4 361	1 850	2 134	1 561	704	256	123	78	28	8	11 103	13 960
15/4	250	396	355	1 099	1 043	3 143	5 010	2 047	2 724	2 070	1 064	428	248	125	59	12	13 787	16 930
15/5	371	560	490	1 369	1 159	3 949	5 891	2 583	3 330	2 683	1 552	746	426	290	116	25	17 642	21 591
30	418	679	734	1 665	1 543	5 039	7 288	3 248	4 220	3 670	2 232	1 271	884	573	229	50	23 665	28 704
3 ^E SÉRIE	1 397	2 389	2 521	6 855	6 346	19 508	29 229	12 158	14 942	11 592	6 176	2 906	1 756	1 107	448	96	80 410	99 918
30/1	753	1 108	1 164	2 577	2 167	7 769	9 612	4 217	5 528	4 939	3 345	1 971	1 476	1 099	454	95	32 736	40 505
30/2	1 054	1 461	1 545	3 203	2 663	9 926	9 934	4 081	5 505	4 966	3 597	2 314	1 708	1 444	616	160	34 325	44 251
30/3	1 436	1 790	2 057	4 112	3 169	12 564	10 110	4 068	5 330	5 039	3 758	2 271	1 856	1 697	789	242	35 160	47 724
30/4	2 261	2 730	2 731	5 355	3 850	16 927	9 990	3 715	5 017	4 866	3 543	2 382	1 866	1 792	924	291	34 386	51 313
30/5	4 466	4 620	4 823	8 269	5 684	27 862	12 102	4 334	5 970	5 496	4 244	2 743	2 146	2 062	1 115	447	40 659	68 521
40	1 029	1 252	1 649	10 436	7 211	21 577	14 202	4 846	6 650	6 052	4 654	3 273	2 852	3 077	2 103	997	48 706	70 283
4 ^E SÉRIE	10 999	12 961	13 969	33 952	24 744	96 625	65 950	25 261	34 000	31 358	23 141	14 954	11 904	11 171	6 001	2 232	225 972	322 597
TOTAL	12 424	15 489	16 743	41 744	32 295	118 695	102 018	39 073	50 152	43 572	29 494	17 905	13 673	12 282	6 453	2 328	316 950	435 645

Licenciés par ligue

LIGUES	ANNÉE SPORTIVE 2013			ANNÉE SPORTIVE 2014			ÉVOLUTION 2013-2014
	JEUNES	ADULTES	TOTAL	JEUNES	ADULTES	TOTAL	
ALSACE	13 769	15 232	29 001	13 258	14 888	28 146	-2,95 %
AUVERGNE	9 729	10 858	20 587	9 431	10 842	20 273	-1,53 %
BOURGOGNE	10 452	10 245	20 697	9 891	10 041	19 932	-3,70 %
BRETAGNE	25 373	20 737	46 110	24 882	21 163	46 045	-0,14 %
C.B.B.L.	10 215	8 911	19 126	9 651	8 821	18 472	-3,42 %
CENTRE	22 216	22 689	44 905	21 445	22 347	43 792	-2,48 %
CHAMPAGNE	9 192	8 329	17 521	9 202	8 281	17 483	-0,22 %
CORSE	1 814	2 137	3 951	1 746	2 126	3 872	-2,00 %
CÔTE D'AZUR	25 724	21 408	47 132	24 732	21 327	46 059	-2,28 %
DAUPHINÉ-SAVOIE	29 338	26 964	56 302	28 748	27 104	55 852	-0,80 %
ESSONNE	14 753	14 405	29 158	14 234	14 109	28 343	-2,80 %
FLANDRES	24 940	23 737	48 677	24 371	23 657	48 028	-1,33 %
FRANCHE-COMTÉ	8 075	7 251	15 326	8 236	7 016	15 252	-0,48 %
GUADELOUPE	2 575	1 776	4 351	2 443	1 831	4 274	-1,77 %
GUYANE	513	479	992	492	483	975	-1,71 %
GUYENNE	21 681	20 992	42 673	20 814	20 778	41 592	-2,53 %
HAUTS-DE-SEINE	24 608	18 430	43 038	24 917	18 483	43 400	0,84 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON	25 810	23 550	49 360	24 407	23 435	47 842	-3,08 %
LIMOUSIN	5 451	4 608	10 059	5 377	4 660	10 037	-0,22 %
LORRAINE	16 988	17 782	34 770	16 465	17 617	34 082	-1,98 %
LYONNAIS	29 955	28 520	58 475	28 895	28 233	57 128	-2,30 %
MARTINIQUE	1 813	1 386	3 199	1 605	1 278	2 883	-9,88 %
MIDI-PYRÉNÉES	26 232	24 626	50 858	26 384	24 955	51 339	0,95 %
NORMANDIE	27 724	25 616	53 340	27 257	25 486	52 743	-1,12 %
NOUVELLE-CALÉDONIE	1 994	1 484	3 478	1 679	1 434	3 113	-10,49 %
PARIS	21 340	19 946	41 286	21 055	19 785	40 840	-1,08 %
PAYS DE LA LOIRE	28 526	26 798	55 324	27 475	27 112	54 587	-1,33 %
PICARDIE	14 497	12 932	27 429	14 254	12 993	27 247	-0,66 %
POITOU-CHARENTES	14 261	13 861	28 122	14 103	13 811	27 914	-0,74 %
PROVENCE	28 254	24 117	52 371	26 661	23 436	50 097	-4,34 %
RÉUNION	4 422	5 161	9 583	4 185	5 125	9 310	-2,85 %
SEINE-ET-MARNE	13 519	11 238	24 757	13 522	11 409	24 931	0,70 %
SEINE-SAINT-DENIS	8 613	7 107	15 720	8 333	7 037	15 370	-2,23 %
VAL-DE-MARNE	12 922	10 104	23 026	12 621	10 051	22 672	-1,54 %
VAL-D'OISE	12 375	11 288	23 663	11 963	11 283	23 246	-1,76 %
YVELINES	25 800	19 286	45 086	25 123	18 893	44 016	-2,37 %
DIVERS FFT	2 403	1 663	4 066	2 275	1 918	4 193	3,12 %
TOTAL FFT	577 866	525 653	1 103 519	562 132	523 248	1 085 380	-1,64 %

Licenciés par catégorie sportive



CATÉGORIE SPORTIVE	ANNÉE SPORTIVE 2013			ANNÉE SPORTIVE 2014		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
JEUNES						
7 ANS ET MOINS	21 526	56 245	77 771	21 373	56 560	77 933
8 ANS	13 484	32 830	46 314	12 810	32 778	45 588
9 ANS	15 182	37 376	52 558	15 321	37 654	52 975
10 ANS	17 562	41 035	58 597	16 259	39 835	56 094
11 ANS	18 420	43 466	61 886	17 353	42 072	59 425
12 ANS	15 457	38 669	54 126	14 323	37 498	51 821
13 ANS	14 527	38 880	53 407	13 423	36 770	50 193
14 ANS	13 321	34 147	47 468	12 422	35 255	47 677
15/16 ANS	22 104	54 553	76 657	20 435	52 900	73 335
17/18 ANS	15 150	33 932	49 082	14 375	32 716	47 091
TOTAL JEUNES	166 733	411 133	577 866	158 094	404 038	562 132

ADULTES						
SENIORS	43 275	104 672	147 947	41 698	101 857	143 555
35 ANS	20 342	46 784	67 126	19 742	45 533	65 275
40 ANS	27 216	58 736	85 952	26 432	59 025	85 457
45 ANS	22 044	48 461	70 505	21 914	49 721	71 635
50 ANS	14 849	32 263	47 112	15 058	33 521	48 579
55 ANS	9 877	22 421	32 298	10 024	22 760	32 784
60 ANS	8 089	20 257	28 346	7 958	19 651	27 609
65 ANS	6 395	17 516	23 911	6 525	18 062	24 587
70 ANS	4 907	9 943	14 850	5 320	10 361	15 681
75 HOMMES		7 606	7 606		8 086	8 086
TOTAL ADULTES	156 994	368 659	525 653	154 671	368 577	523 248

TOTAL FFT	323 727	779 792	1 103 519	312 765	772 615	1 085 380
-----------	---------	---------	-----------	---------	---------	-----------

CHAMPIONNE DE FRANCE	CHAMPION DE FRANCE
Alizé CORNET	Jo-Wilfried TSONGA

A - CHAMPIONNATS DE FRANCE PERRIER 2014

13 ANS

SD :	Maneva RAKOTOMALALA	(VDM)
SH :	Adrien GOBAT	(PCH)
DD :	Camille KIRKET	(FLA)
	Marine SEURIS	(FLA)
DH :	Raphaël BONNET-FLORES	(PRO)
	Clément CHIDEKH	(PRO)

14 ANS

SD :	Clara FROGET	(CAZ)
SH :	Hugo GASTON	(MPY)
DD :	Emma BARDET	(AUV)
	Sihem BELLAHOUEL	(HDS)
DH :	Axel CRETON	(FLA)
	Louis DELCOUR	(FLA)

15/16 ANS

SD :	Tessah ANDRIANJAFITRIMO	(MPY)
SH :	Corentin MOUTET	(PAR)
DD :	Cindy CASTILLE (CHA)	
	Carla HASSAINE	(YVE)
DH :	Geoffrey BLANCANEAUX	(VDM)
	Noé KHLIF	(PRO)

17/18 ANS

SD :	Océane DODIN	(FLA)
SH :	Johan Sébastien TATLOT	(SSD)
DD :	Clara TANIELIAN	(PRO)
	Margot YEROLIMOS	(PRO)
DH :	Corentin DENOLLY	(DSA)
	Alexandre MÜLLER	(PRO)

2^e série (CRITÉRIUM)

SD :	Aurélié VÉDY	(PAR)
SH :	Gleb SAKHAROV	(PDL)
DD :	Audrey ALBIE	(GYE)
	Kinnie LAISNÉ	(HDS)
DH :	Grégoire BARRÈRE	(SSD)
	Medhi CHETTAR	(SSD)
MX :	Youlia FEDOSSOVA	(PAR)
	Arthur PAIN	(PAR)

3^e série (ESPÉRANCE)

SD :	Natacha HAUTEFEUILLE	(CEN)
SH :	Nans CAILLE	(ESS)

4^e série

SD :	Alix COULON	(PIC)
SH :	Erwan ROBERT	(MPY)

35 ANS

SD :	Nathalie BOURDEAU	(MPY)
SH :	Alexandre MARTINATTO	(LRO)
DD :	Nathalie BOURDEAU	(MPY)
	Olivia CAPPELLETTI	(PIC)
DH :	Xavier AUDOUY	(HDS)
	Jean BRUCCULERI	(PRO)

40 ANS

SD :	Caroline DHENIN	(PRO)
SH :	Patrick VERGNES	(MPY)

45 ANS

SD :	Virginie BUISSON	(MPY)
SH :	Franck FÉVRIER	(PAR)
DD :	Chantal GRIMAL	(CAZ)
	Sylvie MATTEL	(VDO)
DH :	Jacques HERVET	(HDS)
	Franck HERVY	(CBB)

50 ANS

SD :	Marielle LAPADU	(GYE)
SH :	Arnaud DELEVAL	(CAZ)

55 ANS

SD :	Catherine SUIRE	(VDO)
SH :	Philippe JOLIOT	(HDS)
DD :	Bénédicte LE GRAND	(NOR)
	Catherine SUIRE	(VDO)
DH :	Patrick ERNOULT	(PDL)
	Thierry FROGET	(CAZ)

60 ANS

SD :	Caroline GLASZMANN	(ALS)
SH :	Marc RENOULT	(PDL)

65 ANS

SD :	Gail BENEDETTI	(PAR)
SH :	Jean-Claude BONHOMME	(AUV)
DD :	Laurence GOULARD	(PIC)
	Christiane SPINOZA	(PRO)
DH :	Patrice BEUST	(PAR)
	François PIERSON	(CAZ)

70 ANS

SD :	Michèle BICHON	(PRO)
SH :	Patrice BEUST	(PAR)

75 ANS

SH :	Jacques ABADIE	(DSA)
DH :	André BROCHE	(PDL)
	Hervé CLÉMENT	(HDS)

CHALLENGE NATIONAL Marie-France PÉLISSIER 75 ANS

SD :	Inger DELAMARE	(PAR)
------	----------------	-------

CHALLENGE NATIONAL 80 ANS

SH :	Thadée POLAK	(LYO)
------	--------------	-------

B - ÉPREUVES INTERLIGUES PAR ÉQUIPES

CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERLIGUES

- 12 ans : Ligue du VAL-D'OISE

COUPE DE FRANCE INTERLIGUES DAMES 65

- Ligue de PARIS

COUPE DE FRANCE INTERLIGUES 70

- Féminine : Ligue de PROVENCE
- Masculine : Ligue de PARIS

COUPE DE FRANCE INTERLIGUES MESSIEURS 75

- Ligue des HAUTS-DE-SEINE

C - CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS

INTERCLUBS SENIORS

- Première Division Masculine : AAS Sarcelles (VDO)
- Première Division Féminine : TC Paris (PAR)

INTERCLUBS 15-16 ANS

- Filles : US Fontenay (VDM)
- Garçons : SMEC Metz (LOR)

INTERCLUBS SENIORS PLUS

- Dames 35 : Villa Primrose Bordeaux (GUY)
- Messieurs 35 : Villa Primrose Bordeaux (GUY)
- Dames 45 : TCBB (HDS)
- Messieurs 45 : Stade Toulousain (MPY)
- Dames 55 : Lagardère Paris Racing (PAR)
- Messieurs 55 : Lagardère Paris Racing (PAR)
- Messieurs 65 : CA Vincennes (PAR)

INTERCLUBS TENNIS ENTREPRISE

- 1^{re} Division Féminine : Collège Rosheim (ALS)
- 1^{re} Division Masculine : US Métro (PAR)
- 2^e Division Féminine : AS Enseignantes Isère 38 (DSA)
- 2^e Division Masculine : Dassault Systèmes (HDS)
- Coupe de France Masculine : Aviation Civile Sud-Ouest (GUY)
- Coupe de France Mixte : Philips Éclairage (LYO)

D - CLASSEMENTS DES GRANDS PRIX SENIORS PLUS

- 60 ans Dames : Caroline GLASZMANN (ALS)
- 60 ans Messieurs : Alain VAYSSET (LRO)
- 65 ans Dames : Maité SOULIÉ (CBB)
- 65 ans Messieurs : Bertrand CREMERS (MPY)
- 70 ans Dames : Sylvie GALFARD-KIRSTEN (PAR)
- 70 ans Messieurs : Jean-Pierre ADRIEN (YVE)

E - RÉSULTATS DES ÉQUIPES DE FRANCE SENIORS PLUS

GROUPE A

Championnats du monde du 21 au 26 avril 2014

PALM BEACH-FLORIDE-USA

Dames 35 : Coupe Suzanne-Lenglen

1/	BERGER Ségolène	(HDS)	-15
2/	BOURDEAU Nathalie	(MPY)	-2/6 (capitaine)
3/	COMBES Laurence	(LYO)	-2/6
1 ^{er} :	FRANCE		
2 ^e :	ESPAGNE		
3 ^e :	ALLEMAGNE		
14 ^e :	AUSTRALIE		

Dames 40 : Coupe Young

1/	DHENIN Caroline	(PRO)	-2/6 (capitaine)
2/	FERRAND Alexia	(CAZ)	-2/6
3/	LELIAS Nelly	(CAZ)	0
1 ^{er} :	GRANDE-BRETAGNE		
2 ^e :	ESPAGNE		
3 ^e :	FRANCE		
15 ^e :	TURQUIE		

Dames 45 : Coupe Margaret-Court

1/	VERNET-LE DROFF Valérie	(HDS)	-2/6 (capitaine)
2 /	BUISSON Virginie	(MPY)	1/6
3/	LARRAS Marie-Dominique	(NOR)	2/6
4/	ARASSUS-TEXIER Marine	(PAR)	2/6
1 ^{er} :	USA		
2 ^e :	FRANCE		
3 ^e :	GRANDE-BRETAGNE		
14 ^e :	ARGENTINE		

Dames 50 : Coupe Maria-Esther-Bueno

1/	CALLÉJA Marie-Christine	(PAR)	-2/6
2/	LAPADU Marielle	(GUY)	1/6 (capitaine)
3/	MATTTEL Sylvie	(VDO)	2/6
4 /	GRIMAL Chantal	(CAZ)	3/6
1 ^{er} :	FRANCE		
2 ^e :	USA		
3 ^e :	PAYS-BAS		
19 ^e :	NORVÈGE		

Dames 55 : Coupe Maureen-Connolly

1/	SUIRE Catherine	(VDO)	4/6 (capitaine)
2/	MICHEL Betty	(ALS)	4/6
3/	BILLARD-DELAGÉ Isabelle	(PAR)	4/6
4 /	PRIMAULT Sylvie	(PIC)	5/6
1 ^{er} :	USA		
2 ^e :	GRANDE-BRETAGNE		
3 ^e :	FRANCE		
12 ^e :	TURQUIE		

Messieurs 35 : Coupe Italia

1/	PUJO Xavier	(GUY)	-30 (capitaine)
2/	TOURTE Nicolas	(DSA)	-30
3/	MOUVEAU Rodolphe	(CEN)	-15
1 ^{er} :	ESPAGNE		
2 ^e :	FRANCE		
3 ^e :	GRANDE-BRETAGNE		
23 ^e :	RUSSIE		

Messieurs 40 : Coupe Tony-Trabert

1/	MAGNIN Arnaud	(PCH)	-15 (capitaine)
2/	DUPRÉ Thomas	(FLA)	-15
3/	DUPONT Yohann	(MPY)	-4/6
1 ^{er} :	AUTRICHE		
2 ^e :	PAYS-BAS		
3 ^e :	FRANCE		
23 ^e :	TURQUIE		

Messieurs 45 : Coupe Dubler

1/	MOERS Jacques-Olivier	(PAR)	-4/6 (capitaine)
2/	FÉVRIER Franck	(PAR)	-2/6
3/	DELAFOND Christophe	(PAR)	0
4/	BARTHEZ Lionnel	(MPY)	0
1 ^{er} :	USA		
2 ^e :	FRANCE		
3 ^e :	GRANDE-BRETAGNE		
24 ^e :	CHINE		

Messieurs 50 : Coupe Fred-Perry

1/	HERVY Franck	(CBB)	0 (capitaine)
2/	DELEVAL Arnaud	(CAZ)	1/6
3/	BARDOT Hervé	(MPY)	1/6
4/	MORACCHINI Alain	(CAZ)	1/6
1 ^{er} :	FRANCE		
2 ^e :	ESPAGNE		
3 ^e :	ITALIE		
26 ^e :	FINLANDE		

Messieurs 55 : Coupe Austria

1/	JOLIOT Philippe	(HDS)	4/6 (capitaine)
2/	ROTHWELL Clive	(NOR)	4/6
3/	FROGET Thierry	(CAZ)	4/6
4/	ERNOULT Patrick	(PDL)	4/6
1 ^{er} :	AUSTRALIE		
2 ^e :	USA		
3 ^e :	FRANCE		
22 ^e :	COSTA RICA		

GROUPE B

Antalya en Turquie du 13 au 18 octobre 2014

Dames 60 : Coupe Alice-Marble

1/	GLASZMANN Caroline	(ALS)	5/6 (capitaine)
2/	VANNI Brigitte	(PCH)	5/6
3/	HEITZ Eliane	(LOR)	15
4/	CADORET Brigitte	(HDS)	15
1 ^{er} :	GRANDE-BRETAGNE		
2 ^e :	USA		
3 ^e :	AUSTRALIE		
9 ^e :	FRANCE		
16 ^e :	POLOGNE		

Dames 65 : Coupe Kitty-Godfree

1/	BENEDETTI Gail	(PAR)	4/6 (capitaine)
2/	MONLIBERT Martine	(GUY)	15/1
3/	SEVESTRE-GHISOLFI Marie-Anne	(HDS)	15/2
1 ^{er} :	USA		
2 ^e :	FRANCE		
3 ^e :	GRANDE-BRETAGNE		
16 ^e :	TURQUIE		

Dames 70 : Coupe Althea-Gibson

1/	BICHON Michèle	(PRO)	5/6
2 /	GALFARD-KIRSTEN Sylvie	(PAR)	15 (capitaine)
3/	GODFROID Brigitte	(PCH)	15/2
4/	CONTOZ Claudine	(CAZ)	15/2
1 ^{er} :	ALLEMAGNE		
2 ^e :	FRANCE		
3 ^e :	GRANDE-BRETAGNE		
16 ^e :	TURQUIE		

Dames 75 : Coupe Queen's

1/	DELAMARE Inger	(PAR)	15/3 (capitaine)
2/	GALLAY Marielle	(BOU)	15/3
3/	THIERS Josiane	(PRO)	15/4
4 /	MAROUANI Etty	(HDS)	15/5
1 ^{er} :	USA		
2 ^e :	ALLEMAGNE		
3 ^e :	CANADA		
5 ^e :	FRANCE		
9 ^e :	UKRAINE		

Dames 80 : Coupe Doris-Hart

1/	NIOX-CHATEAU Odile	(PAR)	15/5
2/	GIRAUD Mireille	(CAZ)	15/5
3/	VALÈRE-CHOCHOD Colette	(NOR)	30 (capitaine)
4/	LEFLAIVE Sabine	(PRO)	30/1
1 ^{er} :	CANADA		
2 ^e :	FRANCE		
3 ^e :	AUSTRALIE		
8 ^e :	ARGENTINE		

Messieurs 60 : Coupe Von Cramm

1/	LEMAN Dominique	(PDL)	4/6
2/	RENOULT Marc	(PDL)	5/6 (capitaine)
3/	VAYSSET Alain	(LRO)	5/6
4/	KAISSERIAN Didier	(PAR)	15
1 ^{er} :	FRANCE		
2 ^e :	USA		
3 ^e :	AUSTRALIE		
23 ^e :	CROATIE		

Messieurs 65 : Coupe Britannia

1/	BONHOMME Jean-Claude	(AUV)	15/1
2/	BERGES Michel	(PAR)	15/1 (capitaine)
3/	MARTEL Alain	(PDL)	15/1
4/	BOURDET Alain	(VDO)	15/1
1 ^{er} :	ESPAGNE		
2 ^e :	SUISSE		
3 ^e :	USA		
4 ^e :	FRANCE		
22 ^e :	ESTONIE		

Messieurs 70 : Coupe Jack-Crawford

1/	BEUST Patrice	(PAR)	15 (capitaine)
2/	PLE Gery	(MPY)	15/1
3/	LOLIÉE Éric	(PAR)	15/1
4/	PIERSON François	(CAZ)	15/2
1 ^{er} :	FRANCE		
2 ^e :	AUTRICHE		
3 ^e :	AUSTRALIE		
19 ^e :	IRLANDE		

Messieurs 75: Coupe Bitsy-Grant

1/	CLOTTES Yves	(LRO)	15/3 (capitaine)
2/	CLÉMENT Hervé	(HDS)	15/4
3/	MUESSER André	(BRE)	15/4
4/	BONNET Claude	(GUA)	30/1
1 ^{er} :	AUSTRALIE		
2 ^e :	ALLEMAGNE		
3 ^e :	GRANDE-BRETAGNE		
5 ^e :	FRANCE		
15 ^e :	TURQUIE		

Messieurs 80 : Coupe Gardnar-Mulloy

1/	POLAK Thadée	(LYO)	15/4 (capitaine)
2/	THIBAUT Gilles	(PRO)	30
3/	DEPRET Guy	(PDL)	30
1 ^{er} :	USA		
2 ^e :	ALLEMAGNE		
3 ^e :	AUSTRALIE		
7 ^e :	FRANCE		
12 ^e :	ARGENTINE		

Aux adhérents
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS
2, avenue Gordon-Bennett
75016 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération Française de Tennis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

- Immobilisations en cours

Votre association procède à la comptabilisation d'immobilisations en cours, telle que décrite dans la note 2 de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif et de suivi de ces immobilisations classées en immobilisations en cours.

- Provision pour risques

Votre association constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note 2 de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'association et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier général et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris la Défense, le 23 janvier 2015

KPMG S.A.

Bernard Bazillon
Associé



KPMG S.A.
Économie sociale et solidaire
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris la Défense CEDEX
Téléphone : 01 55 68 22 00
Fax : 01 55 68 98 18
Site Internet : www.kpmg.fr

	EXERCICE	
	2014	RAPPEL 2013
PRODUITS D'EXPLOITATION		
LICENCES ET COTISATIONS STATUTAIRES	8 984 597	7 528 194
VENTES DE MARCHANDISES	9 332 364	9 400 729
ENTRÉES RG ET ÉPREUVES SPORTIVES	42 067 369	36 560 578
TÉLÉVISIONS	62 768 534	57 667 937
RECETTES PUBLICITAIRES	86 632 069	79 808 225
RECETTES DIVERSES	9 436 942	10 151 883
SOUS-TOTAL MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	219 221 875	201 117 546
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 901 896	1 658 202
REPRISES SUR PROVISIONS (ET AMORTISSEMENTS), TRANSFERTS DE CHARGES	990 822	1 152 205
AUTRES PRODUITS	2 321 789	2 342 786
SOUS-TOTAL	5 214 507	5 153 193
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	224 436 382	206 270 739
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE MARCHANDISES ET VARIATIONS DE STOCKS	4 029 153	4 135 160
ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	44 057	78 262
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	111 381 321	95 147 796
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	9 128 934	12 541 375
SALAIRES ET TRAITEMENTS	22 945 756	22 139 425
CHARGES SOCIALES ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	13 942 089	13 778 777
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	8 663 377	8 500 400
AUTRES CHARGES	27 573 536	31 614 363
TOTAL I CHARGES D'EXPLOITATION	197 708 223	187 935 558
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	26 728 159	18 335 181
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	2 352 211	2 410 788
TOTAL III CHARGES FINANCIÈRES	76 933	328 175
RÉSULTAT FINANCIER	2 275 278	2 082 613
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	29 003 437	20 417 794
TOTAL IV PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
TOTAL IV CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 069	233
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 069	-233
PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (V)	263 015	77 272
TOTAL VI IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	4 191 165	3 210 040
TOTAL DES PRODUITS (I+III+IV)	226 788 593	208 681 527
TOTAL DES CHARGES (I+III+IV+V+VI)	202 240 405	191 551 278
BÉNÉFICE OU PERTE	24 548 188	17 130 249

	EXERCICE 2014			AU 30/09/2013
	BRUT	AMORTISS. ET PROVISIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
CONCESSIONS, LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES	9 649 939,66	8 733 574,37	916 365,29	684 924,71
FONDS COMMERCIAL (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	557 369,36	438 651,33	118 718,03	132 841,91
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS			0,00	0,00
AVANCES ET ACOMPTES			0,00	0,00
TOTAL	10 207 309,02	9 172 225,70	1 035 083,32	817 766,62
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS	523 118,93	77 004,26	446 114,67	234 658,93
CONSTRUCTIONS	14 170 442,13	2 287 304,86	11 883 137,27	9 406 056,52
INST. TECHNIQUES, MAT. OUT. INDUSTRIELS	10 228 240,83	6 586 760,16	3 641 480,67	4 267 197,22
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 085 584,50	6 144 516,61	4 941 067,89	5 273 864,15
IMMOBILISATIONS GREVÉES DE DROITS	0,00		0,00	0,00
IMMOBILISATIONS EN COURS	26 570 555,45	0,00	26 570 555,45	12 756 926,54
AVANCES ET ACOMPTES	0,00		0,00	0,00
TOTAL	62 577 941,84	15 095 585,89	47 482 355,95	31 938 703,36
PARTICIPATIONS	12,56	0,00	12,56	12,56
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
TITRES IMMOB. ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	0,00	0,00	0,00	0,00
AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	0,00	0,00	0,00	0,00
PRÊTS	112 298,10	0,00	112 298,10	117 508,55
AUTRES IMMOB. FINANCIÈRES	15 864,25	0,00	15 864,25	13 864,25
TOTAL	128 174,91	0,00	128 174,91	131 385,36
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	72 913 425,77	24 267 811,59	48 645 614,18	32 887 855,34

	EXERCICE 2014			AU 30/09/2013
	BRUT	AMORTISS. ET PROVISIONS	NET	NET
MATIERES PREMIÈRES, APPROVISIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
EN COURS DE PROD. BIENS ET SERVICES	0,00	0,00	0,00	0,00
PRDTS INTERMÉDIAIRES ET FINIS	0,00	0,00	0,00	0,00
MARCHANDISES	593 192,00	25 156,00	568 036,00	717 861,00
TOTAL	593 192,00	25 156,00	568 036,00	717 861,00
AVANCES ACPTES COMMANDES	368 737,60		368 737,60	238 286,09
CLIENTS USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS	11 425 895,43	230 548,23	11 195 347,20	6 164 167,54
AUTRES CRÉANCES	2 394 659,91	0,00	2 394 659,91	1 562 731,75
TOTAL	13 820 555,34	230 548,23	13 590 007,11	7 726 899,29
AUTRES TITRES				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	40 234 922,20	0,00	40 234 922,20	21 407 216,33
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE	0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS	117 936 993,03		117 936 993,03	122 554 411,20
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (4)	931 684,59		931 684,59	1 724 525,84
TOTAL	159 103 599,82	0,00	159 103 599,82	145 686 153,37
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	173 886 084,76	255 704,23	173 630 380,53	154 369 199,75
III - CHARGES À REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00		0,00	0,00
IV - PRIME REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	0,00		0,00	0,00
V - ÉCART CONVERSION ACTIF	0,00		0,00	0,00
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	246 799 510,53	24 523 515,82	222 275 994,71	187 257 055,09

(1) Dont droit au bail
(2) Parts à moins d'un an (brut) des immobilisations financières
(3) Et (4) dont à plus d'un an (brut)

Bilan FFT passif

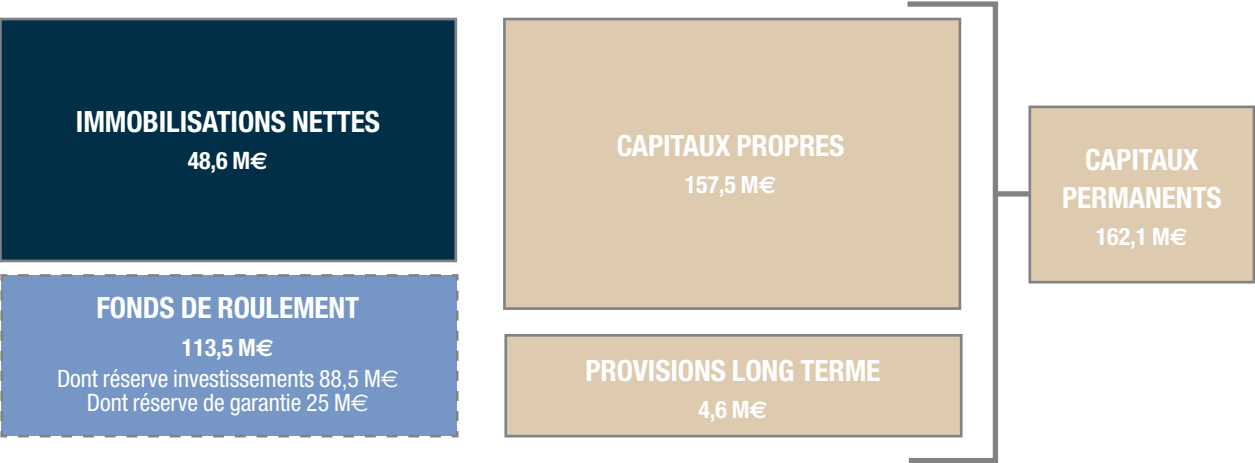
	EXERCICE 2014	AU 30/09/2013
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE	107 800 000,00	90 680 000,00
(LEGS, DONATIONS, SUBV. INV. BIENS RENOUVELABLES)		
ÉCART DE RÉÉVALUATION	0,00	0,00
RÉSERVES	25 000 000,00	25 000 000,00
REPORT A NOUVEAU	13 755,15	3 507,03
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	24 548 185,69	17 130 248,12
FONDS PROPRES	157 361 940,84	132 813 755,15
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE		
APPORTS	0,00	0,00
LEGS ET DONATIONS	0,00	0,00
RÉSULTATS SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS	0,00	0,00
ÉCART DE RÉÉVALUATION	0,00	0,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS RENOUVELABLES PAR L'ORGANISME	200 000,00	200 000,00
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0,00	0,00
DROIT DES PROPRIÉTAIRES (COMMODAT)	0,00	0,00
I - TOTAL	157 561 940,84	133 013 755,15
PROVISIONS POUR RISQUES	7 511 515,00	4 594 565,00
PROVISIONS POUR CHARGES	4 567 000,00	4 203 000,00
FONDS DÉDIÉS SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
FONDS DÉDIÉS SUR AUTRES RESSOURCES (APPORTS, DONS, LEGS ET DONATIONS)		
II - TOTAL	12 078 515,00	8 797 565,00
EMPRUNTS OBLIGATAIRES CONVERTIBLES	0,00	0,00
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	0,00	0,00
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (2)	0,00	0,00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS (3)	0,00	0,00
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS	1 930 847,75	1 502 860,11
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	20 028 972,10	14 647 741,66

Bilan FFT passif (suite et fin)

DETTE FISCALE ET SOCIALES	16 916 061,10	19 806 150,79
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	3 740 162,24	372 952,49
AUTRE DETTE	1 879 289,08	1 995 304,44
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE	0,00	0,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (1)	8 140 206,60	7 087 499,00
III - TOTAL	52 635 538,87	45 412 508,49
IV - ÉCART CONVERSION PASSIF	0,00	33 226,45
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	222 275 994,71	187 257 055,09

- (1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

LES SOMMES À AFFECTER COMPRENNENT :	
- LE REPORT À NOUVEAU DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT POUR :	13 755,15
- LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	24 548 185,69
SOIT UN TOTAL À AFFECTER DE	24 561 940,84
LA PROPOSITION D'AFFECTATION EST LA SUIVANTE :	
- AU FONDS ASSOCIATIF	24 550 000,00
- REPORT À NOUVEAU	11 940,84
SOLDES APRÈS CES OPÉRATIONS	
- FONDS ASSOCIATIF	132 350 00,00
- RÉSERVES	25 000 000,00
- REPORT À NOUVEAU	11 940,84



1 - Faits majeurs de l'exercice

1.1. Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- Les travaux de construction d'un nouveau Centre national d'entraînement ont débuté en novembre 2013 sur le site du stade Georges-Hébert. La livraison du CNE est prévue en juillet 2015.
- Organisation du 3^e tour de Coupe Davis en septembre 2014 à Roland-Garros (Demi-finale France/République tchèque)

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés, conformément aux dispositions du Code du commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes, en respectant le règlement ANC N° 2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations, conformément au règlement N° 99-01 du CRC.

Le régime fiscal de la FFT, tel qu'il a été défini par un courrier du ministre délégué au Budget en date du 27 septembre 2002, a été appliqué, pour la première fois, aux résultats de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2001.

Ce régime fiscal a retenu un certain nombre de dérogations par rapport au régime de droit commun des impôts commerciaux :

- TVA non applicable sur les licences et les cotisations statutaires.
- Déduction fiscale de l'ensemble des subventions versées par la FFT, dès qu'elles sont conformes à son objet.
- Établissement d'un bilan fiscal de départ au 1^{er} octobre 2001, avec réévaluation des actifs.
- Système dérogatoire pour le calcul de la taxe professionnelle à partir du décompte annuel de la seule utilisation à des fins lucratives des installations du stade Roland-Garros. Ce système dérogatoire est étendu au calcul de la contribution économique territoriale (CET).

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu durant l'exercice.

2 - Informations relatives au bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlements ou à leur coût de production. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 20 454 K€ vs 12 338 K€ en 2013. Deux tiers de ces investissements concernent les travaux engagés, d'une part, pour la modernisation du stade Roland-Garros et positionnés en immobilisations en cours au bilan et, d'autre part, pour la construction du nouveau CNE. Pour le reste, les principaux investissements de l'année concernent la rénovation du Village et la zone joueurs du court Philippe-Chatrier.

Amortissements

Dans le cadre de la fiscalisation de la FFT, les durées d’amortissements ont été définies comme suit :

Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 et 3 ans
Constructions	5 à 30 ans
Installations spécifiques	5 à 20 ans
Installations générales et agencements	5 à 20 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériels divers	5 à 10 ans
Matériels informatiques non loués	3 à 10 ans

Ces durées d’amortissement sont adaptées, pour tenir compte du planning des travaux du projet de modernisation du stade Roland-Garros.

Seul le mode linéaire a été utilisé pour le calcul de la dotation 2013. Aucun matériel n’a donc fait l’objet d’un amortissement dégressif.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des apports de la FFT aux fonds associatifs de l’association pour le développement du tennis, et de divers prêts aux personnels et dépôts de garantie.

Stocks

Les stocks au 30 septembre 2014 s’élevaient à 568 K€ en valeur nette (vs 718 K€ en 2013).

Ils sont valorisés aux prix d’acquisition, qu’il s’agisse des produits destinés à être vendus, ou à être distribués aux ligues ou aux clubs.

Des provisions ont été constituées pour tenir compte de la détérioration, des changements de collection, ou de la dépréciation de certains produits.

Clients usagers et comptes rattachés

Ce poste s’élève, au 30 septembre 2014, à 11 426 K€ en valeur brute (vs 6 654 K€ en 2013).

Les provisions pour créances douteuses sont définies au cas par cas, en fonction de l’antériorité des créances et de la situation juridique des clients.

L’ensemble des créances est à échéance de moins d’un an.

Valeurs mobilières de placement

Les excédents de trésorerie font l’objet d’une gestion quotidienne (trésorerie zéro en date de valeur). Ils sont placés en produits court terme sécurisés, valorisés selon la méthode FIFO. Au 30 septembre 2014, ce poste s’élève à 40 235 K€ (vs 21 407 K€ en 2013).

Disponibilités

Les disponibilités, 117 937 K€ (vs 122 554 K€ en 2013), correspondent aux comptes bancaires courants et à un compte rémunéré non bloqué.

Fonds propres

Les fonds propres s’élevaient à 132,8 M€, après l’affectation du résultat bénéficiaire 2013.

Le résultat bénéficiaire de 2014 porterait le total de ces fonds propres à 157,3 M€.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques, qui s’élèvent à 7 512 K€ vs 4 595 K€ en 2013, concernent des risques de nature fiscale, sociale et commerciale.

Au cours de cet exercice, il a été procédé aux reprises de certaines provisions utilisées ou devenues sans objet, et à la constitution de nouvelles provisions.

L’augmentation des provisions pour charges concerne le réajustement de la provision pour indemnité de départ à

la retraite (PIDR). L’engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés. Le montant global de l’engagement en matière d’indemnités de fin de carrière a été estimé à un montant de 4 567 K€, contre 4 203 K€ en 2013, et correspond à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Le calcul a été effectué selon une méthode prospective qui prend en compte l’ancienneté, l’espérance de vie, le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation basées sur l’indice INSEE de la hausse des prix à la consommation, hors tabac (0,5 %), et d’actualisation basées sur le taux Iboxx à 10 ans (1,86 %). Le montant de l’engagement est intégralement provisionné.

Écarts de conversion actif et passif

Le taux \$/€, pour la clôture des comptes, s’établit à 1,2583 contre 1,3505 pour le bilan 2013.

L’écart de conversion constate la différence de valorisation des créances et des dettes en devises, entre le cours de clôture et celui retenu lors de la comptabilisation.

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

La FFT n’a aucun endettement à moyen et long terme.

Produits constatés d’avance

Ce poste, qui s’élève à 8 140 K€ (vs 7 087 K€ en 2013) comprend, pour l’essentiel, les factures clients déjà émises pour l’édition du BNP Paribas Masters de novembre 2014 affectées à l’exercice 2015.

3 - Informations relatives au compte de résultat

- Les produits d’exploitation s’élèvent à 224 436 K€, en progression de 8,81 %. Cette progression est principalement due aux recettes publicitaires et de billetterie.
- Les charges d’exploitation s’élèvent à 197 708 K€, en progression de 5,20 %.
- Les opérations réalisées en dollars ont été débouclées au cours moyen de 1,30 \$/€.
- Le résultat d’exploitation s’établit, ainsi, à 26 728 K€ vs 18 335 K€ en 2013, ce qui représente une amélioration de 8 393 K€.
- Le résultat financier est de 2 275 K€ (vs 2 083 K€ en 2013).
- Le résultat fiscal s’établit à 27 448 K€ avant imputation des déficits, (vs 20 969 K€ en 2013).
- La marge brute d’autofinancement de l’exercice s’élève à 29 605 K€, vs 22 746 K€ en 2013, et 23 515 K€ au budget initial.
- Au 30 septembre 2014, le fonds de roulement s’élève à 113 469 K€.

4 - Autres informations

4.1. Informations relatives à la rémunération des dirigeants de la FFT

En conformité avec les articles 261-7-1°-d et 242-c du Code général des impôts, et en application de l'article 14 des statuts de la Fédération, le Comité de direction, dans sa séance du 20 juin 2009, a décidé des modalités de rétribution du président de la Fédération.

Cette rétribution, qui avait été fixée à 5 500,00 € nets par mois, à compter du 1^{er} juin 2009, a été portée à 7 000,00 € nets à compter du 16 février 2013.

Au titre de l'exercice 2014, le montant de cette rétribution, versée au président Jean Gachassin, s'est élevé à 84 000,00 € nets.

Cette somme, augmentée d'un avantage en nature «véhicule», évalué à 3 000,00 €/an, est déclarée et soumise aux charges sociales et fiscales (107 294,48 € bruts).

En application de l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, ou salariés, s'est ainsi élevé à 107 294,48 € bruts pour l'exercice 2014.

4.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes, comptabilisés au titre de la mission légale de l'exercice 2014, s'élèvent à 72 400,00 € HT.

4.3. Effectifs

Au 30 septembre 2014, l'effectif s'élève à 334 salariés en CDI, y compris 15 CTR (vs 335 en 2013), et à 23 salariés en CDD (vs 30 en 2013).

Cet effectif comprend 15 cadres d'État mis à disposition, qui perçoivent un complément de rémunération.

4.4. Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 38 328 heures (dont 34 662 heures au titre de 2013).

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 38 328 heures et correspond à une valorisation de l'ordre de 355 K€.



	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015 / RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / RÉCAPITULATIF (en K€)						
PRODUITS						
DIRECTION DE LA VIE FÉDÉRALE	388	315	442	428	-14	-3 %
DIRECTION DES COMPÉTITIONS	58	50	195	50	-145	-74 %
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	1 599	1 500	1 488	1 484	-4	0 %
COUPE DAVIS	1 391	0	5 808	0	-5 808	-100 %
FED CUP	466	0	449	0	-449	-100 %
DIRECTION DU MARKETING ET COM.	265	265	144	150	6	4 %
DIRECTIONS FONCTIONNELLES	11 441	11 651	12 573	13 612	1 039	8 %
ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES	192 766	198 759	205 366	210 136	4 770	2 %
ÉTUDES/ MAINT. TRAVAUX COURANTS	0	0	0	0	0	NS
PLAN DE DÉVELOPPEMENT	-6	0	0	0	0	NS
OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	312	0	323	0	-323	-100 %
TOTAL DES PRODUITS	208 680	212 540	226 788	225 860	-928	0 %
CHARGES						
DIRECTION DE LA VIE FÉDÉRALE	2 865	3 299	3 033	3 421	388	13 %
DIRECTION DES COMPÉTITIONS	8 076	8 543	8 118	8 670	552	7 %
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	15 432	15 786	14 619	15 085	466	3 %
COUPE DAVIS	1 391	0	5 808	0	-5 808	-100 %
FED CUP	466	0	449	0	-449	-100 %
DIRECTION DU MARKETING ET COM.	5 597	6 304	6 907	6 932	25	0 %
DIRECTIONS FONCTIONNELLES	17 849	18 346	18 267	20 000	1 733	9 %
ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES	104 928	109 562	109 230	122 668	13 438	12 %
ÉTUDES/ MAINT. TRAVAUX COURANTS	3 135	0	2 305	0	-2 305	-100 %
PLAN DE DÉVELOPPEMENT	25 377	24 946	24 509	23 806	-703	-3 %
OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES	3 224	1 250	4 803	1 750	-3 053	-64 %
TOTAL DES CHARGES	188 340	188 036	198 048	202 332	4 284	2 %
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	20 340	24 504	28 740	23 528	-5 212	-18 %
IMPÔT SOCIÉTÉ	3 210	4 340	4 192	4 000	-192	-5 %
RÉSULTAT NET	17 130	20 164	24 548	19 528	-5 020	-20 %
M.B.A.	22 746	23 515	29 605	23 874	-5 731	-19 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / RÉCAPITULATIF DIRECTION DE LA VIE FÉDÉRALE (en K€)						
TOTAL DES PRODUITS	388	315	442	428	-14	-3 %
DONT						
REPRISES SUR PROVISIONS	11	0	0	0	0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES	2 865	3 299	3 033	3 421	388	13 %
DONT						
SALAIRES ET CHARGES	1 526	1 574	1 490	1 572	82	6 %
PROVISIONS	11	0	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
AMORTISSEMENTS	59	52	133	65	-68	-51 %
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	25	0	0	0	0	NS
SOLDE ANALYTIQUE	-2 477	-2 984	-2 591	-2 993	-402	16 %
M.B.A.	-2 418	-2 932	-2 458	-2 928	-470	19 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / DIRECTION DE LA VIE FÉDÉRALE (en K€) SUITE						
ACTIONS FÉDÉRALES						
PRODUITS						
ACTIONS FÉDÉRALES	12	30	52	52	0	0 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	11	0	0	0	0	NS
TOTAL DES PRODUITS	23	30	52	52	0	0 %
CHARGES						
ANIMATION	61	83	75	90	15	20 %
PROMOTION DU TENNIS FEMININ	143	170	189	213	24	13 %
FORMATION	107	215	208	270	62	30 %
ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT	233	329	231	356	125	54 %
OPÉRATION BALLE JAUNE	352	360	266	340	74	28 %
COMMUNICATION ET PROMOTION	127	179	154	134	-20	-13 %
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	78	80	82	80	-2	-2 %
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	906	923	976	914	-62	-6 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	42	49	130	60	-70	-54 %
DOTATION AUX AMORT. EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES	2 049	2 388	2 311	2 457	146	6 %
SOLDE ANALYTIQUE	-2 026	-2 358	-2 259	-2 405	-146	6 %
M.B.A. - ACTIONS FÉDÉRALES	-1 984	-2 309	-2 129	-2 345	-216	10 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / DIRECTION DE LA VIE FÉDÉRALE (en K€) SUITE ET FIN						
ÉQUIPEMENT ET CENTRALE DU CLUB						
PRODUITS						
CENTRALE DU CLUB	309	260	347	320	-27	-8 %
HOMOLOGATION DE BALLES	56	25	43	56	13	30 %
AUTRES PRODUITS	0	0	0	0	0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES PRODUITS	365	285	390	376	-14	-4 %
CHARGES						
EXPERTISES TECHNIQUES CLUBS	44	65	45	55	10	22 %
CENTRALE DU CLUB	73	130	81	150	69	85 %
COMMUNICATION PROMOTION	0	0	0	0	0	NS
HOMOLOGATION DE BALLES ET DIVERS	38	25	37	56	19	51 %
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	24	37	42	40	-2	-5 %
SALAIRES ET CHARGES	620	651	514	658	144	28 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	17	3	3	5	2	67 %
DOTATION AUX AMORT. EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES	816	911	722	964	242	34 %
SOLDE ANALYTIQUE	-451	-626	-332	-588	-256	77 %
M.B.A. - ÉQUIP. ET CENT. DU CLUB	-434	-623	-329	-583	-254	77 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / DIRECTION DES COMPÉTITIONS (en K€)						
PRODUITS						
COMPÉTITION	58	50	195	50	-145	-74 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES PRODUITS	58	50	195	50	-145	-74 %
CHARGES						
ÉPREUVES NATIONALES	3 626	3 736	3 452	3 725	273	8 %
SUIVI DES ÉQUIPES DE FRANCE	796	1 015	934	1 065	131	14 %
ARBITRAGE ET CLASSEMENT	192	173	166	173	7	4 %
AIDE AU SECTEUR PROFESSIONNEL	629	676	623	676	53	9 %
RAMASSEURS DE BALLES	146	150	128	140	12	9 %
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	57	75	68	75	7	10 %
COMMUNICATION ET PROMOTION	22	85	69	85	16	23 %
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	2 401	2 599	2 600	2 697	97	4 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	207	34	78	34	-44	-56 %
DOTATION AUX AMORT. EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES	8 076	8 543	8 118	8 670	552	7 %
SOLDE ANALYTIQUE	-8 018	-8 493	-7 923	-8 620	-697	9 %
M.B.A. - DIR. COMPÉT.	-7 811	-8 459	-7 845	-8 586	-741	9 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (en K€)						
PRODUITS						
SUBVENTIONS	1 010	1 012	1 009	998	-11	-1 %
AUTRES PRODUITS	568	488	455	486	31	7 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	21	0	24	0	-24	-100 %
TOTAL DES PRODUITS	1 599	1 500	1 488	1 484	-4	0 %
CHARGES						
HAUT NIVEAU	3 747	3 785	3 326	3 643	317	10 %
STAGES ET COMPÉTITIONS	421	614	454	641	187	41 %
<i>Dont collectifs élites et seniors</i>	273	408	247	413	166	67 %
<i>Dont collectif jeunes</i>	148	206	207	228	21	10 %
<i>Dont collectif espoirs</i>	0	0	0	0	0	NS
AIDES PERSONNALISÉES	1 101	1 036	732	560	-172	-23 %
MATÉRIEL	76	107	116	91	-25	-22 %
PARCOURS DE L'EXCELLENCE SPORT.	2 121	1 968	1 999	2 316	317	16 %
ACTIONS SPÉCIFIQUES	28	60	25	35	10	40 %
MÉDICAL	222	302	226	315	89	39 %
SUIVI MÉDICAL	101	150	96	137	41	43 %
ENCADREMENT MÉDICAL	97	129	123	150	27	22 %
DÉVEL. ACTIVITÉS MÉDICALES	24	23	7	28	21	300 %
MATÉRIEL	0	0	0	0	0	NS
FORMATION	414	474	348	451	103	30 %
CADRES DU HAUT NIVEAU	69	80	60	74	14	23 %
CADRES	237	262	218	274	56	26 %
COMMUNICATION	101	120	67	85	18	27 %
REPRÉSENTANTS DE LIGUES ET AUTRES	7	12	3	18	15	500 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (en K€) SUITE ET FIN						
CHARGES (suite et fin)						
ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT DANS LES LIGUES	935	1 392	1 032	1 169	137	13 %
ORGANISATION	801	1 188	836	994	158	19 %
DÉVELOPPEMENT	15	45	53	20	-33	-62 %
PROMOTION DES CLUBS ET ACCÈS	4	14	51	33	-18	-35 %
FONCTIONS SOCIALES ET ÉDUCATIVES	66	87	73	84	11	15 %
REPRÉSENTATION INTERNATIONALE	25	25	5	10	5	100 %
RECHERCHE	24	33	14	28	14	100 %
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	188	191	191	183	-8	-4 %
ADMINISTRATION	158	154	150	140	-10	-7 %
PROMOTION	30	37	41	43	2	5 %
AUTRES CHARGES	9 926	9 642	9 496	9 324	-172	-2 %
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	7 841	7 636	7 506	7 350	-156	-2 %
SAL. ET CH. SOC. CADRES TEC. RÉG.	1 838	1 906	1 865	1 867	2	0 %
SAL. ET CH. SOC. FORMATEURS ÉLITE	47	60	9	15	6	67 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	24	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	176	40	116	92	-24	-21 %
DOTATION AUX AMORT. EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES	15 432	15 786	14 619	15 085	466	3 %
SOLDE ANALYTIQUE	-13 833	-14 286	-13 131	-13 601	-470	4 %
M.B.A. - DTN	-13 657	-14 246	-13 015	-13 509	-494	4 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / COUPE DAVIS (en K€)						
PRODUITS						
ENTRÉE BILLETTERIE	318	0	3 263	0	-3 263	-100 %
TÉLÉVISION	209	0	355	0	-355	-100 %
OPÉRATIONS PUBLI. / PROMOTION	349	0	1 318	0	-1 318	-100 %
DIVERS	515	0	811	0	-811	-100 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
REPRISE SUR PROVISIONS	0	0	61	0	-61	-100 %
TOTAL DES PRODUITS	1 391	0	5 808	0	-5 808	-100 %
CHARGES						
PRIX AUX JOUEURS	400	0	2 613	0	-2 613	-100 %
ORGANISATION	930	0	3 194	0	-3 194	-100 %
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	61	0	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	1	0	-1	-100 %
TOTAL DES CHARGES	1 391	0	5 808	0	-5 808	-100 %
SOLDE ANALYTIQUE	0	0	0	0	0	NS

FFT/FED CUP (en K€)						
PRODUITS						
ENTRÉE BILLETTERIE	117	0	92	0	-92	-100 %
TÉLÉVISION	26	0	27	0	-27	-100 %
OPÉRATIONS PUBLI./PROMOTION	205	0	188	0	-188	-100 %
DIVERS	118	0	142	0	-142	-100 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
REPRISE SUR PROVISIONS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES PRODUITS	466	0	449	0	-449	-100 %
CHARGES						
PRIX AUX JOUEURS	89	0	0	0	0	NS
ORGANISATION	377	0	449	0	-449	-100 %
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES	466	0	449	0	-449	-100 %
SOLDE ANALYTIQUE	0	0	0	0	0	NS

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / DIRECTION DU MARKETING ET DE LA COMMUNICATION (en K€)						
PRODUITS						
TENNIS INFO						
<i>Dont publicité</i>	110	0	11	0	-11	-100 %
<i>Dont abonnements</i>	110	95	110	110	0	0 %
TOTAL INFORMATION	220	95	121	110	-11	-9 %
AUTRES PRODUITS	45	170	23	40	17	74 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES PRODUITS	265	265	144	150	6	4 %
CHARGES						
COMMUNICATION	696	624	564	1 513	949	168 %
<i>Dont contenu</i>	257	173	144	307	163	113 %
<i>Dont studio</i>	314	321	300	345	45	15 %
<i>Dont digital</i>	0	0	16	202	186	NS
<i>Dont relations médias</i>	125	130	104	659	555	534 %
MARKETING	576	660	936	455	-481	-51 %
<i>Dont marketing stratégique</i>	576	660	913	155	-758	-83 %
<i>Dont image et marque</i>	0	0	23	259	236	NS
<i>Dont entertainment</i>	0	0	0	41	41	NS
RP INSTITUTIONNELLES	6	10	0	0	0	NS
FONCTIONNEMENT DMC	421	362	329	130	-199	-60 %
CRM	169	220	183	301	118	64 %
NRG	448	1 000	1 230	882	-348	-28 %
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	3 241	3 595	3 792	3 798	6	0 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	0	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	220	18	37	38	1	3 %
DOTATION AUX AMORT. EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL CHARGES DIRECTES	5 777	6 489	7 071	7 117	46	1 %
MARGE SUR COÛTS DIRECTS	-5 512	-6 224	-6 927	-6 967	-40	1 %
QUOTE-PART SAL. ET CH. SOC.	-180	-185	-164	-185	-21	13 %
TOTAL DES CHARGES REPARTIES	-180	-185	-164	-185	-21	13 %
TOTAL DES CHARGES	5 597	6 304	6 907	6 932	25	0 %
SOLDE ANALYTIQUE	-5 332	-6 039	-6 763	-6 782	-19	0 %
M.B.A. - DIR. COM. ET MARKETING	-5 112	-6 021	-6 726	-6 744	-18	0 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / DIRECTIONS FONCTIONNELLES (en K€)						
PRODUITS						
LICENCES	7 144	8 561	8 581	10 480	1 899	22 %
COTISATIONS STATUTAIRES	80	85	80	85	5	6 %
TAXES DE TOURNOIS	272	250	283	250	-33	-12 %
INFORMATIQUE	-9	0	1	0	-1	-100 %
PARTENARIAT	1 446	1 005	1 131	947	-184	-16 %
PRODUITS FINANCIERS	2 335	1 700	2 352	1 800	-552	-23 %
AUTRES PRODUITS	67	50	110	50	-60	-55 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	53	0	35	0	-35	-100 %
REPRISES SUR PROVISIONS	53	0	0	0	0	NS
TOTAL DES PRODUITS	11 441	11 651	12 573	13 612	1 039	8 %
CHARGES						
ASSURANCE LICENCE	779	750	625	600	-25	-4 %
INFORMATIQUE & TÉLÉPHONIE	1 882	2 292	2 283	2 871	588	26 %
ADMINISTRATION ET FRAIS GÉNÉRAUX	3 388	3 429	3 888	3 730	-158	-4 %
FRAIS ET PARTENARIAT	318	65	185	118	-67	-36 %
INTÉRÊTS ET FRAIS FINANCIERS	609	310	340	310	-30	-9 %
SERVICES GÉNÉRAUX	331	354	374	393	19	5 %
ÉDITION ROUTAGE LIC-CLA	144	77	58	72	14	24 %
LOCATION LOCAUX EXTÉRIEURS	0	0	0	0	0	NS
DÉVELOPPEMENT DURABLE	107	130	106	130	24	23 %
RÉUNIONS FÉDÉRALES	1 428	1 360	1 340	1 454	114	9 %
MISSIONS NATIONALES ET INTERNAT.	415	110	128	175	47	37 %
COMMUNICATION ET PROMOTION	37	50	36	50	14	39 %
IMPÔTS & TAXES (HORS IS)	2 264	3 229	2 295	3 430	1 135	49 %
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	5 956	6 108	6 453	6 554	101	2 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX PROVISIONS	53	0	0	0	0	NS
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	138	82	156	113	-43	-28 %
DOTATION AUX AMORT. EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES	17 849	18 346	18 267	20 000	1 733	9 %
SOLDE ANALYTIQUE	-6 408	-6 695	-5 694	-6 388	-694	12 %
M.B.A. - D.A.F.	-6 270	-6 613	-5 538	-6 275	-737	13 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / RÉCAPITULATIF DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (en K€)						
TOTAL DES PRODUITS	192 766	198 759	205 366	210 136	4 770	2 %
DONT						
REPRISES SUR PROVISIONS	645	0	596	0	-596	-100 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	150	150	158	100	-58	-37 %
TOTAL DES CHARGES	104 928	109 562	109 230	122 668	13 438	12 %
DONT						
CHARGES STADE	3 717	3 831	3 648	3 910	262	7 %
SALAIRES ET CHARGES	11 151	11 262	11 252	11 751	499	4 %
PROVISIONS	1 003	59	189	0	-189	-100 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	28	32	31	32	1	3 %
AMORTISSEMENTS	5 101	3 125	4 173	4 004	-169	-4 %
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
SOLDE ANALYTIQUE	87 838	89 197	96 136	87 468	-8 668	-9 %
M.B.A.	92 939	92 322	100 309	91 472	-8 837	-9 %
DONT						
INTERNATIONAUX DE FRANCE	86 777	87 450	93 373	86 321	-7 052	-8 %
BNP PARIBAS MASTERS	2 056	729	2 236	1 380	-856	-38 %
INTERNATIONAUX DE STRASBOURG	0	0	0	0	0	NS
TERRE ! DE ROLAND-GARROS (Hors boutique à l'année)	-266	-183	-315	-449	-134	43 %
LA GRIFFE ROLAND-GARROS	4 423	4 326	5 024	4 229	-795	-16 %
STADE JEAN-BOUIN	-51	0	-9	-9	0	0 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (en K€) SUITE INTERNATIONAUX DE FRANCE						
PRODUITS						
BILLETTERIE	31 757	33 438	33 927	35 605	1 678	5 %
PARTENARIAT	35 721	36 661	40 233	41 062	829	2 %
RELATIONS PUBLIQUES	35 035	35 719	36 618	36 898	280	1 %
MÉDIAS	62 074	65 728	66 105	67 972	1 867	3 %
COMMUNICATION / ÉDITIONS	608	638	430	250	-180	-42 %
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	2 128	2 075	2 349	2 223	-126	-5 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	150	150	150	100	-50	-33 %
REPRISES SUR PROVISIONS	144	0	274	0	-274	-100 %
TOTAL DES PRODUITS	167 617	174 409	180 086	184 110	4 024	2 %
CHARGES						
PRIX AUX JOUEURS	23 194	26 386	26 207	29 812	3 605	14 %
CHARGES DE BILLETTERIE	3 013	3 332	3 066	3 326	260	8 %
CHARGES DE PARTENARIAT	2 207	2 300	2 156	2 890	734	34 %
CHARGES DE RELATIONS PUBLIQUES	5 535	5 598	5 990	6 070	80	1 %
CHARGES MÉDIAS	8 083	8 438	7 951	9 398	1 447	18 %
CHARGES D'ORGANISATION	24 663	26 806	26 412	29 189	2 777	11 %
CHARGES DE COM. / ÉDITIONS	1 197	1 192	1 847	3 598	1 751	95 %
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	214	233	292	246	-46	-16 %
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	9 605	9 613	9 731	10 128	397	4 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	28	32	31	32	1	3 %
PROVISIONS	164	0	164	0	-164	-100 %
AMORTISSEMENTS	4 333	2 825	3 874	3 670	-204	-5 %
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES DIRECTES	82 236	86 755	87 721	98 359	10 638	12 %
MARGE SUR COÛTS DIRECTS	85 381	87 654	92 365	85 751	-6 614	-7 %
CHARGES RÉPARTIES						
QUOTE-PART EAU / GAZ / ÉLECTRICITÉ	1 131	1 144	1 015	1 136	121	12 %
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	2 098	2 175	2 159	2 254	95	4 %
QUOTE-PART SAL. ET CH. SOCIALES	-292	-290	-308	-290	18	-6 %
TOTAL DES CHARGES RÉPARTIES	2 937	3 029	2 866	3 100	234	8 %
TOTAL DES CHARGES	85 173	89 784	90 587	101 459	10 872	12 %
SOLDE ANALYTIQUE	82 444	84 625	89 499	82 651	-6 848	-8 %
M.B.A. INTERNAT. DE FRANCE	86 777	87 450	93 373	86 321	-7 052	-8 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (en K€) SUITE BNP PARIBAS MASTERS BERCY						
PRODUITS						
BILLETTERIE	4 096	3 910	4 210	4 056	-154	-4 %
PARTENARIAT	3 321	3 388	3 751	3 823	72	2 %
RELATIONS PUBLIQUES	2 203	2 210	2 347	2 270	-77	-3 %
MÉDIAS	2 481	2 255	2 464	3 406	942	38 %
COMMUNICATION / ÉDITIONS	1	1	1	1	0	0 %
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	150	64	126	123	-3	-2 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	18	0	0	0	0	NS
TOTAL DES PRODUITS	12 270	11 828	12 899	13 679	780	6 %
CHARGES						
PRIX AUX JOUEURS	2 913	3 260	3 070	3 452	382	12 %
CHARGES DE BILLETTERIE	684	667	633	656	23	4 %
CHARGES DE PARTENARIAT	67	22	63	40	-23	-37 %
CHARGES DE RELATIONS PUBLIQUES	1 106	1 145	1 221	1 434	213	17 %
CHARGES MÉDIAS	307	305	315	272	-43	-14 %
CHARGES D'ORGANISATION	3 389	3 881	3 581	4 696	1 115	31 %
CHARGES DE COM. / ÉDITIONS	1 094	1 201	1 150	1 114	-36	-3 %
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	0	0	0	0	0	NS
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	485	468	477	480	3	1 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
PROVISIONS	18	0	0	0	0	NS
AMORTISSEMENTS	109	20	25	39	14	56 %
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES DIRECTES	10 172	10 969	10 535	12 183	1 648	16 %
MARGE SUR COÛTS DIRECTS	2 098	859	2 364	1 496	-868	-37 %
CHARGES RÉPARTIES						
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	0	0	0	0	0	NS
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	151	150	153	155	2	1 %
QUOTE-PART SAL. ET CH. SOCIALES	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES RÉPARTIES	151	150	153	155	2	1 %
TOTAL DES CHARGES	10 323	11 119	10 688	12 338	1 650	15 %
SOLDE ANALYTIQUE	1 947	709	2 211	1 341	-870	-39 %
M.B.A. BNP PARIBAS MASTERS	2 056	729	2 236	1 380	-856	-38 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2012	
FFT / DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (en K€) SUITE TERRE ! DE ROLAND-GARROS (Hors boutique à l'année)						
PRODUITS						
MUSÉE DU TENNIS	-4	1	4	0	-4	-100 %
LE ROLAND-GARROS	75	100	80	75	-5	-6 %
PARTENARIAT	210	110	0	0	0	NS
SÉMINAIRES	411	440	441	400	-41	-9 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
REPRISES SUR PROVISIONS	192	0	0	0	0	NS
TOTAL DES PRODUITS	884	651	525	475	-50	-10 %
CHARGES						
CHARGES MUSÉE DU TENNIS	387	253	201	294	93	46 %
SÉMINAIRES	0	0	77	50	-27	-35 %
FONCT. TERRE ! DE ROLAND-GARROS	0	0	0	0	0	NS
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	0	0	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
PROVISIONS	192	0	0	0	0	NS
AMORTISSEMENTS	95	85	89	90	1	1 %
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES DIRECTES	674	338	367	434	67	18 %
MARGE SUR COÛTS DIRECTS	210	313	158	41	-117	-74 %
CHARGES RÉPARTIES						
QUOTE-PART EAU/GAZ/ÉLECTRICITÉ	92	93	83	92	9	11 %
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	7	13	7	13	6	86 %
QUOTE-PART SAL. ET CH. SOCIALES	472	475	472	475	3	1 %
TOTAL DES CHARGES RÉPARTIES	571	581	562	580	18	3 %
TOTAL DES CHARGES	1 245	919	929	1 014	85	9 %
SOLDE ANALYTIQUE	-361	-268	-404	-539	-135	33 %
M.B.A. TERRE ! DE ROLAND-GARROS	-266	-183	-315	-449	-134	43 %

	RÉEL EXERCICE 2012	BUDGET INITIAL 2013	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET 2014	ÉCART BUDGET 2014 / RÉEL EXERCICE 2013	
FFT / DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (en K€) SUITE LA GRIFFE DE ROLAND-GARROS						
PRODUITS						
EXPLOITATION DES MARQUES	2 492	2 582	2 258	2 331	73	3 %
ACTIVITÉ “STADE TOURNOI”	6 921	7 100	6 728	6 900	172	3 %
ACTIVITÉ “STADE HORS TOURNOI”	686	680	775	680	-95	-12 %
ACTIVITÉ “HORS STADE”	579	627	874	1 134	260	30 %
ACTIVITÉ “ANNONCEURS”	738	600	610	610	0	0 %
ACTIVITÉ “VENTES INT. + PRIVÉES”	165	165	155	100	-55	-35 %
ACTIVITÉ BNPPM & INT. STRASBOURG	2	0	0	0	0	NS
OPÉRATIONS ANNEXES ET DIVERS	0	0	0	0	0	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	8	0	-8	-100 %
REPRISES SUR PROVISIONS	291	0	322	0	-322	-100 %
TOTAL DES PRODUITS	11 874	11 754	11 730	11 755	25	0 %
CHARGES						
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	37	57	37	68	31	84 %
EXPLOITATION DES MARQUES	178	252	125	242	117	94 %
ACTIVITÉ “STADE TOURNOI”	3 963	4 272	3 823	4 115	292	8 %
ACTIVITÉ “STADE HORS TOURNOI”	343	376	388	382	-6	-2 %
ACTIVITÉ “HORS STADE”	291	326	437	761	324	74 %
ACTIVITÉ “ANNONCEURS”	342	250	258	265	7	3 %
ACTIVITÉ “VENTES INT. + PRIVÉES”	149	179	201	120	-81	-40 %
ACTIVITÉ BNPPM & INT. STRASBOURG	0	0	0	0	0	NS
CHARGES DE COM. “CORPORATE”	220	220	137	170	33	24 %
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES	1 061	1 181	1 044	1 143	99	9 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
PROVISIONS	629	59	25	0	-25	-100 %
AMORTISSEMENTS	518	176	157	186	29	18 %
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES DIRECTES	7 731	7 348	6 632	7 452	820	12 %
MARGE SUR COÛTS DIRECTS	4 143	4 406	5 098	4 303	-795	-16 %
CHARGES RÉPARTIES						
QUOTE-PART EAU / GAZ / ÉLECTRICITÉ	92	93	83	92	9	11 %
QUOTE-PART FONCTIONNEMENT STADE	146	163	148	168	20	14 %
QUOTE-PART SAL. ET CH. SOCIALES	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES RÉPARTIES	238	256	231	260	29	13 %
TOTAL DES CHARGES	7 969	7 604	6 863	7 712	849	12 %
SOLDE ANALYTIQUE	3 905	4 150	4 867	4 043	-824	-17 %
M.B.A. LA GRIFFE ROLAND-GARROS	4 423	4 326	5 024	4 229	-795	-16 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / DIRECTION DES ACTIVITÉS ÉVÉNEMENTIELLES (en K€) SUITE ET FIN						
STADE JEAN-BOUIN						
PRODUITS						
REDEVANCE SS CONCESSION RESTAURATION	23	0	46	0	-46	-100 %
PUBLICITÉ / AFFICHAGE	90	59	40	59	19	48 %
REFACTURATION DE CHARGES	8	58	40	58	18	45 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
REPRISE SUR PROVISIONS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES PRODUITS	121	117	126	117	-9	-7 %
CHARGES						
REDEVANCE VILLE DE PARIS	45	96	90	96	6	7 %
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	127	21	45	30	-15	-33 %
CHARGES DE PRIVATISATION DU SITE	0	0	0	0	0	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	0	0	0	NS
PROVISIONS	0	0	0	0	0	NS
AMORTISSEMENTS	46	19	28	19	-9	-32 %
AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES	218	136	163	145	-18	-11 %
SOLDE ANALYTIQUE	-97	-19	-37	-28	9	-24 %
M.B.A. - STADE JEAN-BOUIN	-51	0	-9	-9	0	0 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / ÉTUDES / MAINTENANCE TRAVAUX COURANTS (en K€)						
PRODUITS						
AUTRES PRODUITS	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES PRODUITS	0	0	0	0	0	NS
CHARGES						
MSRG/ MAINTENANCE ÉTUDES	2 875	0	1 307	0	-1 307	-100 %
MSRG/ NTIC	0	0	0	0	0	NS
TOTAL DES CHARGES INVEST. MSRG	2 875	0	1 307	0	-1 307	-100 %
TRAVAUX COURANTS/ MAINT. ÉTUDES	245	0	984	0	984	NS
TRAVAUX COURANTS/ NTIC	15	0	14	0	14	NS
TOTAL CHARGES INVEST. TRA. COUR.	260	0	998	0	-998	-100 %
TOTAL DES CHARGES	3 135	0	2 305	0	2 305	NS
SOLDE ANALYTIQUE	-3 135	0	-2 305	0	-2 305	NS
MBA ÉTUDES/MAINT. TRA. COUR.	-3 135	0	-2 305	0	-2 305	NS

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / PLAN DE DÉVELOPPEMENT (en K€)						
PRODUITS						
REPRISE/PROVISION ET DIVERS	-6	0	0	0	0	NS
TOTAL DES PRODUITS	-6	0	0	0	0	NS
CHARGES						
ADMIN. LIGUES & CERTIF. CPTES	0	0	0	0	0	NS
PARTICIPATION INFORMAT. LIGUE	153	153	153	153	0	0%
BONIFICATION INTÉRÊTS	0	0	0	0	0	NS
DOTATION GLOBALE FÉDÉRALE	19 891	19 842	19 798	19 009	-789	-4 %
CADRES TECHNIQUES & DIVERS	0	0	0	0	0	NS
CONSEILLERS EN DÉVELOPPEMENT	0	0	0	0	0	NS
FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES LOC.	0	0	0	0	0	NS
MINI-TENNIS	0	0	0	0	0	NS
MAINTENANCE LIGUES ET CD	52	46	94	0	-94	-100 %
TOURNOIS ADULTES	1 121	1 077	1 143	1 077	-66	-6 %
SUBV. INTERNATIONAUX DE FRANCE	1 248	1 232	1 276	1 232	-44	-3 %
TENNIS SCOLAIRE	98	110	33	110	77	233 %
TROPHÉE PERRIER NATIONAL	259	250	259	0	-259	-100 %
BONUS PROJETS LIGUES	0	0	0	0	0	NS
ÉQUIPEMENT CLUBS (ACT. NAT.)	1 927	1 651	1 211	1 605	394	33 %
GARANTIES EMPRUNT	53	0	0	0	0	NS
CLUB JUNIOR	2	0	2	0	-2	-100 %
AIDE À L'EMPLOI	92	90	58	90	32	55 %
TENNIS UNIVERSITAIRE	81	90	55	90	35	64 %
CLUBS DE RÉFÉRENCE	0	0	0	0	0	NS
DOTATION LIBRE LIGUES-CLUBS	0	0	0	0	0	NS
TROPHÉE PERRIER RÉGIONAL	199	205	199	215	16	8 %
BONUS PROJET CLUBS	0	0	0	0	0	NS
CLUBS FORM./PROG. FIL. ÉLITE NAT.	201	200	200	200	0	0 %
INTÉRESSEMENT LIGUES ET DIVERS	0	0	0	0	0	NS
UTILISATION PROVISION FONDS	0	0	0	0	0	NS
AIDE JURIDIQUE	0	0	8	25	17	213 %
PROVISIONS ET OPÉRATIONS EXCEPT.	0	0	20	0	-20	-100 %
TOTAL DES CHARGES	25 377	24 946	24 509	23 806	-703	-3 %
SOLDE ANALYTIQUE	-25 383	-24 946	-24 509	-23 806	703	-3 %
DONT DOTATIONS PROV. LONG TERME	0	0	0	0	0	NS
M.B.A. - PLAN DE DÉVELOP.	-25 383	-24 946	-24 509	-23 806	703	-3 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES (en K€)						
PRODUITS						
REPRISES SUR PROVIS./PROD. DIVERS	312	0	323	0	-323	-100 %
TOTAL DES PRODUITS	312	0	323	0	-323	-100 %
CHARGES						
PROVIS. POUR RISQUES ET AUTRES CH.	2 224	750	4 303	250	-4 053	-94 %
SUBVENTION ADT	1 000	500	500	500	0	0 %
DOTATION COMPL. AMORTISSEMENT	0	0	0	0	0	NS
AIDES ET SUBVENTIONS EXCEPT.	0	0	0	0	0	NS
NOUVEAU MODÈLE FÉDÉRAL	0	0	0	1 000	1 000	NS
TOTAL DES CHARGES	3 224	1 250	4 803	1 750	-3 053	-64 %
SOLDE ANALYTIQUE	-2 912	-1 250	-4 480	-1 750	2 730	-61 %
DONT DOTATIONS PROV. LONG TERME	-287	0	364	0	-364	-100 %
M.B.A. - OPÉRATIONS EXCEP..	-3 199	-1 250	-4 116	-1 750	2 366	-57 %

	RÉEL EXERCICE 2013	BUDGET INITIAL 2014	RÉEL EXERCICE 2014	BUDGET 2015	ÉCART BUDGET 2015/ RÉEL EXERCICE 2014	
FFT / IMPÔT SOCIÉTÉ (en K€)						
CHARGES						
IS	3 210	4 340	4 192	4 000	-192	-5 %
TOTAL DES CHARGES	3 210	4 340	4 192	4 000	-192	-5 %
SOLDE ANALYTIQUE	-3 210	-4 340	-4 192	-4 000	192	-5 %

	RÉEL 2013	BUDGET 2014	RÉEL 2014	BUDGET 2015
FFT/PLAN EMPLOIS/RESSOURCES (en K€)				
A- RESSOURCES				
RÉSULTAT NET	+ 17 130	+ 20 164	+ 24 548	+ 19 529
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	+ 5 902	+ 3 351	+ 4 693	+ 4 346
REPRISE / DOTATION AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			+ 364	
REPRISE / DOTATION PROVISIONS À LONG TERME	(287)			
M.B.A.	+ 22 745	+ 23 515	+ 29 605	+ 23 875
SUBVENTIONS REÇUES				
IMMOBILISATIONS SORTIES DE L'ACTIF				
TOTAL	+ 22 745	+ 23 515	+ 29 605	+ 23 875
B- EMPLOIS				
DIMINUTION EMPRUNTS > À 1 AN				
INVESTISSEMENTS COURANTS INCORPORELS ET CORPORELS	6 042	8 082	6 738	7 841
INVESTISSEMENTS NRG	6 296	25 000	13 716	25 000
AUGMENTATION IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
AUTRES EMPLOIS				
TOTAL	12 338	33 082	20 454	32 841
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	+ 10 407	(9 567)	+ 9 151	(8 966)
FONDS DE ROULEMENT	+ 104 318	+ 94 751	+ 113 469	+ 104 503
FONDS DE ROULEMENT NET (1)	+ 79 317	+ 69 750	+ 88 468	+ 79 502

(1) Non compris fonds bloqué de 25 M€



PARTENAIRES OFFICIELS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS